Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Guerres de mémoire et géopolitique de la souveraineté :

Sécurité ontologique et diplomatie dans le Cambodge contemporain

Auteur : Tim Yohann
Promotrice : Rosoux Valérie
Lecteur : Farhat Nadim
Année académique 2025-2026
Master en Sciences politiques, orientation Relations Internationales,

Note déontologique

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, …) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens). »

Tim Yohann

Le 16/08/2026



Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice, Valérie Rosoux, pour sa disponibilité et ses conseils. Mes remerciements s'adressent également au professeur Nadim Farhat pour avoir accepté d'être mon lecteur et d'évaluer ce travail.

Ce mémoire n'aurait pu être réalisé sans la générosité de celles et ceux qui ont accepté de témoigner. Je remercie infiniment ces personnes qui, en participant à ces entretiens, m'ont livré une part intime de leur histoire.

Je tiens à remercier mes parents et l'ensemble de ma famille pour leur soutien inconditionnel durant toutes mes années d'études. Je tiens également à remercier tous mes partenaires de blocus, qui durant six années auront partagé avec moi stress et manque de sommeil.

Enfin, je tiens à remercier du fond du cœur Victor Collinge, Colin Fiasse, Eliot Tromme, Antoine Verraver et Cyriel Davreux pour m'avoir soutenu et hébergé dans mes derniers moments d'écriture ainsi que l'ensemble de mes amis pour leur présence et les moments précieux vécus à Louvain-la-Neuve.

Table des matières

INTRODUCTION 8

Sujet et délimitation 10

Question de recherche et hypothèses 11

Méthodologie 12

Critique des sources et limites 12

Annonce du plan 13

PARTIE I : CADRES CONCEPTUELS ET HISTORIQUES 14

1. Théories de la mémoire et enjeux politiques 14

1.1. La mémoire collective 14

1.2. Le silence rationaliste des Relations Internationales (1945-1990) 15

1.3. La rupture constructiviste 16

1.4. La mémoire comme sécurité ontologique 17

1.5. La mémoire comme ressource diplomatique 19

1.6. Micro, méso, macro 21

2. Postcolonialisme, mémoire et Relations Internationales 22

2.1 Les études postcoloniales : généalogie et concepts 22

2.2. Construction des récits nationaux 24

2.3. La relation franco-cambodgienne comme cas postcolonial 24

2.4. Apports et limites pour l'analyse des Relations Internationales 26

3. Contexte historique cambodgien : du protectorat à la reconstruction 27

3.1. De l'héritage angkorien au protectorat français (IX^{e} siècle-1953) 27

3.2. L'indépendance et l'ère Sihanouk (1953-1970) 29

3.3. La guerre civile et les bombardements américains (1970-1975) 29

3.4. L'« Année zéro » : la rupture khmère rouge (1975-1979) 30

3.5. L'occupation vietnamienne et la transition onusienne (1979-1993) 32

3.6. L'ère Hun Sen et la reconstruction mémorielle (1985-2023) 34

PARTIE II : ENTRE MÉMOIRES VERNACULAIRES ET RÉCITS D'ÉTAT 36

4. Ce qui se transmet, ce qui se tait : analyse du corpus d'entretiens 36

4.1. Le corpus et son architecture 36
4.2. Ce qui se transmet 39
4.3. Ce qui ne se transmet pas 42
4.4. Le 7 janvier : une date qui ne circule pas 48
4.5. Figures politiques et puissances étrangères 50
4.6. Le niveau méso : une communauté sans institution mémorielle 55

5. La fabrique du récit national : la mémoire officielle cambodgienne et ses mécanismes de diffusion 58

5.1. Le corpus documentaire 59
5.2. Le 7 janvier, matrice du récit officiel 60
5.3. Les lieux de la mémoire d'État et la consécration patrimoniale 61
5.4. La justice comme scène mémorielle 63
5.5. L'école et les manuels 64
5.6. Légiférer la mémoire : de la loi de 2013 à la loi du 1er mars 2025 65
5.7. Nommer : une technique mémorielle négligée 66
5.8. Les silences du récit officiel 67
5.9. La mémoire officielle comme dispositif de sécurité ontologique d'État 68

PARTIE III : LA MÉMOIRE EN ACTION 70

6. La mémoire en action : les strates mémorielles comme leviers de la politique étrangère cambodgienne 70

6.1. La France : la mémoire coloniale comme ressource ambivalente 70
6.2. La Chine : mémoire de la souveraineté et alliance de la non-ingérence 72
6.3. Le Vietnam : la mémoire ambivalente de la dette et de l'emprise 73
6.4. La Thaïlande et l'ASEAN : la mémoire de la spoliation et l'arme patrimoniale 74
6.5. Synthèse : les trois cultures d'anarchie 78

CONCLUSION GÉNÉRALE 81

Synthèse de la recherche et bilan des hypothèses 81
Contribution scientifique 83
Limites de l'étude 85
Perspectives et pistes de recherche 86

BIBLIOGRAPHIE 87

Sources Primaires 87

Traités, Législation et Textes Réglementaires Nationaux (Cambodge) : 87

Documents Internationaux et Résolutions (ONU et représentations diplomatiques) : 88

Décisions de Justice Internationale et Tribunaux Hybrides (CIJ & CETC) 89

Patrimoine Mondial et Organismes d'Évaluation (UNESCO & ICOMOS) : 90

Sources Secondaires (Ouvrages et Articles de Recherche) 91

Ouvrages de Référence, Monographies et Contributions Théoriques : 91

Articles Scientifiques et Travaux Académiques : 94

Rapports de Groupes de Réflexion et d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) : 96

Articles de Presse : 97

ANNEXES : 99

Annexe 1 : Transcription G1.1 100

Annexe 2 : Transcription G1.5.1 105

Annexe 3 : Transcription G1.5.2 115

Annexe 4 : Transcription G1.5.3 127

Annexe 5 : Transcription G1.5.4 140

Annexe 6 : Transcription G1.5.5 160

Annexe 7 : Transcription G2.1 178

Annexe 8 : Transcription G2.2 192

Annexe 9 : Transcription G2.3 218

Annexe 10 : Questionnaire écrit CÉ 239

Annexe 11 : Corpus d'entretien complet 244

Annexe 12 : Formulaire d'information et de consentement éclairé 259

INTRODUCTION

Un conflit territorial ou une guerre de mémoire ?

Le 24 juillet 2025, un conflit éclate à la frontière séparant la province cambodgienne de Preah Vihear et la province thaïlandaise de Si Saket, des affrontements armés se déroulent autour d'un temple khmer du XI^{e} siècle. Des civils et des militaires y trouvent la mort et des dizaines de milliers de personnes n'ont d'autre choix que de fuir la région. À la suite de cet épisode, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), sous présidence malaisienne à l'époque, dut se réunir en urgence afin de négocier un cessez-le-feu (Pedroletti, 2025).

Aux yeux de l'observateur occidental, il s'agissait d'un énième litige territorial. Aux yeux d'un étudiant en Relations Internationales, d'autres tenants et aboutissants se cachaient derrière cet événement. Définissons cela comme un conflit dont les acteurs, les arguments et les passions étaient mobilisés depuis des cartes coloniales franco-siamoises de 1904 et 1907, depuis un arrêt de la Cour internationale de Justice (CIJ) de 1962, depuis une inscription par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de 2008[1]. De manière plus précise, un conflit dont la matière première n'était pas le territoire, mais la mémoire.

Ce moment est emblématique du phénomène qui structure ce mémoire. L'État cambodgien contemporain ne possède pas une simple histoire ; il *est* histoire mise en récit. Cette identité a été façonnée par de nombreuses couches mémorielles successives. Toutes ces couches ne fonctionnent pas comme un simple décor patrimonial : elles constituent ensemble l'une des variables les plus structurantes de la politique étrangère cambodgienne contemporaine.

[1] Convention entre la France et le Siam du 13 février 1904 et traité du 23 mars 1907, complétés par les travaux de la Commission de délimitation entre l'Indochine et le Siam ; Cour internationale de Justice, Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), fond, arrêt du 15 juin 1962, C.I.J. Recueil 1962, p. 6, https://www.icj-cij.org/fr/affaire/45 ; Comité du patrimoine mondial, décision 32 COM 8B.102, 32^{e} session, Québec, 7 juillet 2008, https://whc.unesco.org/en/decisions/1548. Ces trois instruments sont analysés au chapitre 6.

Ce mémoire a précisément pour objectif d'analyser ce phénomène. Sa question centrale peut être énoncée d'emblée : comment la transmission intergénérationnelle des mémoires liées à l'héritage colonial et aux conflits influence-t-elle, depuis 1953, les positionnements diplomatiques de l'État cambodgien dans ses relations internationales ? Pour y répondre, la démarche articule trois niveaux d'analyse et s'appuie sur des entretiens semi-directifs menés auprès de la diaspora cambodgienne belge. Les pages qui suivent situent d'abord la place de la mémoire dans les Relations Internationales, présentent ensuite le cas cambodgien et la délimitation du sujet, puis précisent la question de recherche, les hypothèses, la méthode et la structure de la démonstration.

La mémoire au cœur des Relations Internationales

L'histoire de la discipline des Relations Internationales (RI) s'est pendant longtemps confondue avec une recherche de régularités systémiques. Cette manière de faire relégua la subjectivité des acteurs ainsi que leur épaisseur historique au rang de variables de second plan. Sous cette perspective, l'État est perçu comme une « boîte noire » rationnelle dont l'ensemble des intérêts est prévisible et change très peu dans le temps. Soulignons que ce « réductionnisme matérialiste » s'est heurté à une incapacité de rendre compte des dynamiques diplomatiques contemporaines (Battistella et al., 2019).

Peu à peu, sous l'impulsion du constructivisme, les RI vont commencer à intégrer l'idée que les structures internationales ne sont pas uniquement matérielles, mais sont intersubjectives (Wendt, 1999). La mémoire n'est plus un simple souvenir du passé, c'est désormais également une « institution sociale » qui définit l'identité de l'acteur étatique. Nous pouvons considérer qu'elle remplit une double fonction : d'une part, c'est une ressource stratégique permettant de légitimer ses positions diplomatiques ou réclamer des réparations, d'autre part, c'est une contrainte identitaire capable d'enfermer l'État dans une image de victime ou d'agresseur (Rosoux, 2001).

La pertinence théorique de la « mémoire » vient de sa capacité à mettre en lumière ce qu'on appelle chez Mitzen (2006) la sécurité ontologique. Un État cherche à défendre son territoire, mais également la continuité de son récit sur lui-même. Cette mémoire

résulte de la tension entre « mémoires officielles » et « mémoires souterraines ». Il y a d'une part, les récits institutionnalisés par l'État et d'autre part, ceux, marginalisés, des familles et des groupes dominés (Pollak, 1993).

En RI, cette tension devient particulièrement importante lorsque les normes de justice transitionnelle (Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens [CETC], commissions de vérité) viennent heurter les réalités locales.

La rupture khmère rouge dans une histoire mémorielle longue

Le cas du Cambodge est pertinent, car il s'apparente à un laboratoire théorique. Le régime du Kampuchéa démocratique (1975-1979) n'a pas seulement éradiqué physiquement un quart de la population nationale (entre 1,7 et 2 millions de personnes) (Heuveline, 1998). Ce que ce régime recherchait, c'était surtout de détruire les moyens qui permettaient à une société de créer et de transmettre sa propre mémoire.

Cette destruction se fit en plusieurs étapes : abolition de la monnaie, destruction de la structure familiale, isolement des enfants en les séparant de leurs parents, annihilation des archives et des bibliothèques, défroquage des moines bouddhistes, massacre des élites instruites.

La conséquence majeure de cette politique de « sociocide » (Sliwinski, 1995) s'est cristallisée dans un syndrome propre au Cambodge, ce syndrome culturel porte le nom de *baksbat* (Chhim, 2013), qui se traduirait par « courage brisé » en français. Ce fameux syndrome a brisé le lien familial intergénérationnel, car les survivants, traumatisés par le passé, n'ont pu transmettre leur histoire à leurs enfants, ceci créant un vide mémoriel entre plusieurs générations. Ce mémoire a pour objectif de documenter ce vide (Zucker, 2013). Cette rupture radicale ne doit pas faire oublier que la mémoire contemporaine du pays a aussi été structurée par l'héritage colonial français. Le Chapitre 3 explique le poids de ce passé et comment il pèse aujourd'hui dans ses relations.

Sujet et délimitation

L’intérêt de ce travail provient d’une double volonté. En premier lieu, la littérature existante traite généralement la mémoire khmère soit sous l'angle institutionnel (tribunaux, commémorations, récits d'État), soit sous celui purement anthropologique (traumatisme, reconstruction sociale). La dimension au carrefour des deux, c’est-à-dire celle mettant en valeur la manière dont les récits familiaux influencent les positionnements diplomatiques de l’État, reste encore très peu explorée. Ensuite, et de façon plus personnelle, ce sujet constitue pour l’auteur de ces lignes une histoire familiale, ce qui justifie d’autant plus l’exigence de la rigueur scientifique dans son traitement.

D’un point de vue spatial, le mémoire s’arrêtera sur le Cambodge tout en étudiant ses relations avec les puissances historiquement présentes ou actuellement impliquées dans la région : France, États-Unis, Chine, Vietnam, ASEAN, Nations unies. Sur le plan temporel, le cœur de la période étudiée s’étend de l’indépendance (1953) à aujourd’hui. L’angle adopté dans ce mémoire est une combinaison d’outils de la sociologie de la mémoire, d’études postcoloniales et des Relations internationales.

Question de recherche et hypothèses

La question centrale posée par ce mémoire est la suivante : Comment la transmission intergénérationnelle des mémoires liées à l’héritage colonial et aux conflits influence-t-elle, depuis 1953, les positionnements diplomatiques de l’État cambodgien dans ses relations internationales ?

Trois hypothèses structurent cette recherche :

- La transmission intergénérationnelle des souvenirs liés à la colonisation, au régime des Khmers rouges et aux périodes de guerre influe durablement sur les perceptions collectives de l’histoire nationale
- L’État cambodgien construit un récit mémoriel officiel qui marginalise certains souvenirs et en valorise d’autres à des fins diplomatiques
- Ces récits mémoriels ont un impact décisif sur la manière dont le Cambodge se positionne en tant qu’acteur diplomatique, notamment dans ses relations avec la Chine, la France, le Vietnam et la Thaïlande.

Méthodologie

Dans ce mémoire, la démarche utilisée se veut qualitative et compréhensive. Elle est appuyée par une approche micro (familles, récits intimes), méso (organisations communautaires, diaspora) et macro (État, relations internationales). Deux corpus distincts sont croisés : un corpus d'entretiens et un corpus documentaire.

Le corpus empirique réunit dix contributions, celles-ci ont été recueillies entre avril 2026 et août 2026, et se compose de neuf entretiens semi-directifs ayant duré de 20 à 65 minutes. Ajoutons à cela une contribution écrite recueillie par questionnaire. Les participants se répartissent en trois générations distinctes par rapport à avril 1975. Il y a un témoin de première génération (G1), interrogé en khmer par visioconférence et toujours résidant au Cambodge, cinq participants de générations intermédiaires (G1.5) que l'on peut répartir en deux sous-groupes : les isolés et les migrations tardives. Le premier groupe réunit des personnes arrivées seules en Belgique autour de 1980, après séparation familiale et transit par un camp. À l'inverse, le second groupe est arrivé à l'âge adulte par mariage à la fin des années 1990. Les dernières contributions émanent de participantes de seconde génération (G2), nées en Belgique. Sept contributions se répartissent en deux foyers, F1 et F2. Cela permet une lecture croisée des informations obtenues par différents membres d'une même famille. L'ensemble des participants a été recruté par réseau communautaire et malheureusement aucune personne de première génération sollicitée en Belgique n'a accepté de participer. Ce résultat est traité comme une donnée.

Les entretiens ont été réalisés sur base d'un guide semi-directif adapté à chaque génération. Ils ont été enregistrés avec le consentement des participants et retranscrits au moyen de « Word Transcribe » pour ensuite être vérifiés manuellement, anonymisés et codés. Ce codage s'est fait en trois axes : vecteurs de transmission, régimes de silence et perceptions des figures politiques et des puissances étrangères.

Critique des sources et limites

Plusieurs limites sont à signaler. Tout d'abord, le terrain se concentre sur la diaspora belge, qui ne peut être assimilée à la population cambodgienne résidant au Cambodge.

Les trajectoires migratoires, les conditions de vie et les rapports à la mémoire sont sensiblement différents. Ensuite la taille du corpus (neuf entretiens et un questionnaire) ne permet aucune représentativité statistique. Enfin, le sujet est chargé émotionnellement pour les interviewés, ce qui oblige une vigilance accrue vis-à-vis du biais de sélection et d'interprétation.

Sur le plan des sources secondaires, la littérature anglophone sur le Cambodge est assez exhaustive (Chandler, 2008; Hinton, 2016; Kiernan, 1998; Strangio, 2020). La littérature francophone reste, elle, limitée à quelques auteurs. Nous mobiliserons principalement les travaux de Valérie Rosoux sur la mémoire en Relations internationales, ceux de Pierre Lamant et de Julio Jeldres sur la relation franco-cambodgienne, ainsi que les recherches récentes sur la diaspora cambodgienne. Cette asymétrie est assumée et documentée en bibliographie.

Annonce du plan

Le Chapitre 1 remet en perspective la généalogie du concept de mémoire et formule les deux apports théoriques de ce mémoire. Dans un premier temps, la lecture du *baksbat* comme mécanisme de sécurité ontologique infra-étatique et dans un second temps, la mobilisation des trois cultures d'anarchie wendtiennes afin de penser la trajectoire diplomatique cambodgienne. Le Chapitre 2 poursuit en amenant les outils des études postcoloniales, ceux-ci étant indispensables à l'étude d'un ancien protectorat français. Le Chapitre 3 retrace ensuite le parcours historique du Cambodge de 1863 à nos jours. Pour ce faire, il dresse et repère les strates mémorielles qui définissent les récits contemporains. Le Chapitre 4 analyse la transmission mémorielle intergénérationnelle au sein de la diaspora belge. Cela se fait par l'analyse des entretiens semi-directifs menés en amont (G1, G1.5, G2). En parallèle, le Chapitre 5 examine la construction du récit national officiel du Cambodge, ainsi que ses mécanismes de diffusion. Le Chapitre 6 opère la synthèse des deux ; il montre comment ces strates mémorielles agissent comme leviers et contraintes dans la politique étrangère cambodgienne, à travers quatre relations structurantes (France, Chine, Vietnam, Thaïlande). Enfin, la conclusion revient sur les hypothèses, dégage les apports et limites du travail, et ouvre des pistes de recherche.

PARTIE I : Cadres conceptuels et historiques

1. Théories de la mémoire et enjeux politiques

Ce premier chapitre sert à remettre en exergue la généalogie du concept de mémoire en sciences sociales, et ensuite de montrer comment ce concept est devenu une variable incontournable des Relations Internationales contemporaines.

1.1. La mémoire collective

L'idée que la mémoire ne serait pas une simple faculté individuelle, mais plutôt une production sociale, remonte aux travaux fondateurs de Maurice Halbwachs. L'ensemble des souvenirs, même intimes, s'inscrivent dans un cadre social, qu'il soit familial, religieux, professionnel ou national, ces cadres déterminent leurs transmissions, mais aussi leur possibilité d'émergence. En détruisant ce cadre comme l'a fait l'Angkar au Cambodge entre 1975 et 1979, ce n'est pas une simple institution sociale qui est détruite, mais l'infrastructure même qui permet à une société de se souvenir d'elle-même (Halbwachs, 1950, 1925/2002).

Durant plusieurs décennies, le concept halbwachsien fut confiné à la sociologie française. Il connaît son heure de gloire à partir des années 1980 avec Pierre Nora et son concept de « lieu de mémoire » (Nora, 1984). Tuol Sleng et Choeung Ek en sont des exemples, ils fonctionnent comme ces dispositifs, à la frontière entre document historique et mise en scène politique.

Pollak (1993) propose une distinction analytique cruciale à cette généalogie dans *Mémoire, oubli, silence*. Il différencie les « mémoires officielles » et « mémoires souterraines ». Cette tension constitue l'une des dynamiques structurantes du cas cambodgien, où le récit officiel du 7 janvier 1979 diverge fortement des mémoires familiales transmises au sein des foyers.

Cette approche sociologique de la mémoire trouve deux prolongements importants pour notre objet. Connerton (1989) montre que la mémoire ne passe pas que par le récit verbal mais par les pratiques corporelles ritualisées telles que les gestes, postures

et cérémonies. Marianne Hirsch (2008) prolonge ceci avec la « postmémoire », une mémoire de seconde génération transmise par les images, les silences et les non-dits parentaux.

1.2. Le silence rationaliste des Relations Internationales (1945-1990)

L'histoire de la théorisation des RI au XXe siècle s'apparente à une domination de la « synthèse néo-néo » (Wæver, 1996). Ce consensus rassemblant le néoréalisme et le néolibéralisme institutionnel a verrouillé le champ de la discipline et s'est focalisé sur une épistémologie positiviste et une ontologie matérialiste. De ce fait, durant cette période la mémoire collective a été placée au second plan et complètement invisibilisée.

1.2.1. Le néoréalisme waltzien et la « boîte noire »

La vision de Kenneth Waltz est celle qui s'oppose le plus à l'intégration de la variable mémorielle. Celui-ci cherche une explication la plus parcimonieuse possible et met donc en place une séparation radicale entre le « système » (niveau international) et les « unités » (les États). Selon cette vision, la politique étrangère d'un État ne dépend pas de son histoire traumatique, de sa culture ou de son régime politique. L'État s'apparente à une *black box* comparable à une boule de billard. Le contenu ne compte pas et la réaction est une réponse aux chocs extérieurs (Waltz, 1979).

1.2.2. Le déni de l'émotion et l'acteur rationnel

La *Rational Choice Theory* nous amène le second verrou théorique. L'État est perçu comme acteur rationnel unitaire calculant froidement son coût/bénéfice (Keohane, 1984). La mémoire nous vient, elle, de l'émotion, du ressentiment ou de l'honneur et cela est d'autant plus exacerbé lorsque cette mémoire est traumatique. Cette exclusion est le fruit du positivisme dominant. Durant la Guerre froide, les théoriciens ont voulu établir des « lois » objectives, des comportements étatiques mesurables et réfutables (King et al., 1994). Malgré cela, en raison de sa nature intangible, fluctuante et propre à chacun, la mémoire a longtemps été marginalisée au sein d'un milieu universitaire cherchant à privilégier les données mesurables.

1.3.La rupture constructiviste

Pendant la Guerre froide, ce sont les approches rationalistes qui prévalaient. Cependant, la fin de cette période a constitué un « choc externe » qui a permis de mettre en avant les limites des grilles de lecture matérialistes. En effet, l'impuissance du courant néoréaliste à prévoir la chute sans violence de l'URSS, tout comme sa difficulté à appréhender le retour des guerres identitaires au Rwanda ou en ex-Yougoslavie, a provoqué une profonde crise épistémologique (Battistella, 2015). C'est ce vide explicatif à combler qui favorisa l'essor du constructivisme social.

1.3.1. L'inversion ontologique

La révolution constructiviste ne rejette en rien la réalité matérielle du monde (les armes, les territoires), mais soutient que leur portée dépend entièrement des perceptions et des représentations des acteurs. Ce sont des *shared knowledge* qui déterminent les structures internationales, et non pas les rapports de force physique. Dans cette vision, la mémoire constitue le socle de l'intersubjectivité (Wendt, 1999).

1.3.2. Les trois cultures d'anarchie de Wendt

Si Wendt est régulièrement cité pour la formule « Anarchy is what States Make of it » (Wendt, 1992), sa contribution la plus intéressante dans notre étude réside dans la distinction des trois cultures d'anarchie qu'il aborde dans *Social Theory of International Politics (Wendt, 1999).* Cette typologie a, pour l'instant, été relativement peu mobilisée dans la littérature francophone sur le Cambodge. Ces trois anarchies sont hobbesienne, lockéenne et kantienne.

La *culture hobbesienne* décrit un système international où les acteurs se traitent tous entre eux comme des ennemis. La violence n'a aucune limite, aucune confiance n'est possible, la survie même de l'ennemi n'est pas reconnue comme légitime. Dans notre cas, c'est dans cette configuration que se trouve le Cambodge de 1979 à 1991. Dans cette culture mémorielle, la mémoire mobilisée est binaire, le récit porté est celui de l'émancipation, érigeant la figure du « libérateur » en opposition absolue à celle du « génocidaire » sans nuance possible.

La *culture lockéenne* décrit un système où les acteurs se considèrent entre eux comme des rivaux. Les accords de Paris posent un cadre lockéen, où le Cambodge accepte de coexister avec ses voisins selon les règles internationales (souveraineté, non-ingérence, médiation onusienne). La mémoire utilisée est complexe, elle va servir d'argument diplomatique (Hun Sen rappelant régulièrement aux partenaires de l'ASEAN « ce qu'il a fait » face aux Khmers rouges), tout en étant compatible avec une coopération économique avec la Chine, ancien soutien du Kampuchéa démocratique.

La *culture kantienne* va de son côté décrire un système où les acteurs se traitent comme des amis. La violence est exclue *a priori*, la confiance s'institutionnalise. Les CETC constituent, à cet égard, une tentative kantienne avortée. Cette mémoire a été conçue pour construire une vérité partagée et inscrire le Cambodge dans une communauté internationale de valeurs. L'apport méthodologique de cette grille a une double vocation, elle nous permet de penser la diplomatie cambodgienne non pas comme une suite d'actions ponctuelles, mais comme une succession de cultures d'anarchie, tout en nous montrant que la mémoire mobilisée diffère selon la culture dominante.

1.3.3. L'identité narrative comme variable centrale

Cette inversion ontologique a une conséquence directe pour notre objet. En effet, si l'identité d'un État dépend de son récit mémoriel, alors le travail mémoriel, qui choisit ce qu'on commémore, ce qu'on enseigne et ce que l'on tait, se transforme en un travail politique de premier ordre. Et de ce fait, la politique étrangère, qui est loin d'être le simple produit d'un calcul d'intérêts, devient pour sa part l'expression d'une *identité narrative* perpétuellement en reconstruction.

1.4.La mémoire comme sécurité ontologique

Afin de terminer cette généalogie, nous allons nous éloigner du cadre constructiviste « classique » dans le but d'aller vers une dimension plus fondamentale de l'identité étatique : la sécurité ontologique (Mitzen, 2006; Steele, 2008). Si Wendt a démontré que l'identité conditionne l'intérêt, une nouvelle génération de théoriciens avance que

les États n'aspirent pas uniquement à leur survie physique, mais également à la préservation de leur être en tant que « Soi ».

1.4.1. De la sécurité physique à la sécurité du « Soi »

Le concept de sécurité ontologique se distingue fondamentalement de la perspective réaliste. Là où le réalisme va s'attarder sur la défense du territoire contre des menaces d'ordre matériel, la sécurité ontologique va, de son côté, porter sur la continuité narrative et identitaire de l'acteur. Afin d'agir de manière autonome et avoir une position cohérente au sein du système international, un État a besoin d'une identité stable lui permettant de se définir et de s'orienter. Les États développent ce qui s'apparente à des « routines ». Celles-ci sont à la fois narratives et comportementales, ce qui leur permet de maintenir une image de soi cohérente (Mitzen, 2006).

1.4.2. Le baksbat comme sécurité ontologique au niveau individuel

La théorie de la sécurité ontologique, telle que développée par Mitzen et Steele, opère essentiellement au niveau étatique. Catarina Kinnvall (2004) a précisément étendu ce cadre au niveau individuel et infra-étatique, montrant que les sujets confrontés à des traumatismes collectifs développent eux aussi des routines narratives afin de préserver une continuité biographique. C'est par ce pont théorique que notre analyse articule la sécurité ontologique à l'analyse anthropologique du syndrome cambodgien du *baksbat (Chhim, 2013)*. Ce « courage brisé » se caractérise par une soumission chronique à l'autorité, un évitement instinctif du conflit et l'usage du silence comme méthode de survie. Le *baksbat* peut être conceptualisé comme un mécanisme de sécurité ontologique au niveau infra-étatique, articulé en miroir à celui que Mitzen décrit pour les États.

De même que l'État cambodgien construit, à partir de 1979, des routines narratives qui ont pour but de réparer un récit national menacé d'effondrement, les individus cambodgiens développent, à un niveau plus profond, des routines comportementales (silence, discrétion, évitement) qui leur permettent de maintenir une continuité biographique malgré l'important traumatisme. Cette articulation micro-macro de la sécurité ontologique est peu travaillée dans la littérature et constituera un apport théorique de ce mémoire.

1.4.3. Routines mémorielles et persistance du récit national

Les États peuvent en venir à sacrifier leur sécurité physique ou leurs intérêts économiques lorsque cela conditionne la préservation de leur sécurité ontologique. Cela explique la persistance de certains récits mémoriels malgré de nombreuses contestations historiques souvent solidement étayées (Steele, 2008). Le fait d'admettre des crimes commis par le passé est souvent perçu comme une atteinte importante à l'honneur et à l'intégrité identitaire de l'État. Dans ces cas-là, le déni ou la mémoire sélective s'imposent alors comme stratégies privilégiées, dans la mesure où elles garantissent la cohésion interne du récit national. Le passé peut lui aussi être instrumentalisé : une période de violence ou d'obscurité est réinterprétée comme un moment de libération, et cette réinterprétation est ensuite mobilisée comme un point d'ancrage d'une identité nationale refondée. C'est précisément le mécanisme en œuvre au Cambodge : le régime de Hun Sen a érigé la chute des Khmers rouges, en 1979, en mythe fondateur et l'a instrumentalisée comme source première de sa propre légitimité. Hun Sen, pourtant, n'est pas extérieur à ce régime qu'il commémore comme génocidaire.

1.5.La mémoire comme ressource diplomatique

Une autre approche plus pragmatique que le constructivisme et la sécurité ontologique s'est attachée à analyser la mémoire comme étant une ressource stratégique mobilisable dans la diplomatie quotidienne. Cette dimension a particulièrement été étudiée et développée dans la littérature francophone par Valérie Rosoux, dont les travaux constituent une référence incontournable pour ce mémoire (Rosoux, 2001, 2002).

1.5.1. Pièges et ressources : la double face de la mémoire

La thèse centrale de Rosoux est que la mémoire fonctionne dans la diplomatie comme un « instrument à double tranchant ». Elle est ressource (capital symbolique, levier de négociation, justification d'une demande de réparation) et contrainte (enfermement dans une posture, emprisonnement dans des récits institutionnalisés).

D'un côté, la mémoire fonctionne comme un réservoir d'instruments diplomatiques :

« La mémoire officielle repose tout entière sur ce mécanisme d'ajustement du passé au présent. Inspirée par un intérêt actuel, elle tend à une fin actuelle. Elle n'est par conséquent ni positive, ni négative en soi : elle est fonction de sa finalité » (Rosoux, 2002, p. 44).

Cette lecture éclaire directement le fonctionnement de la diplomatie mémorielle cambodgienne contemporaine : le récit du « 7 janvier 1979 comme Jour de la Victoire » n'est ni vrai ni faux dans l'absolu, c'est un récit construit en fonction d'une finalité politique précise. De l'autre côté, la mémoire constitue également une contrainte qui pèse sur les marges de manœuvre des acteurs.

« Le passé ne se réduit pourtant pas à un réservoir d'instruments que l'on sélectionnerait au gré des intérêts et des objectifs. Il constitue également une contrainte à laquelle peu d'acteurs politiques échappent » (Rosoux, 2002, p. 44)

Cette contrainte se manifeste selon Rosoux à trois niveaux : à travers l'impact d'événements marquants devenant ainsi des prismes interprétatifs, à travers le poids du passé national pris comme un tout et à travers le passé personnel des acteurs eux-mêmes. Il ne faut cependant pas tomber dans une lecture trop instrumentaliste car utiliser le passé en politique est forcément limité par le poids de l'expérience vécue (Rosoux, 2002). Cette nuance a de l'importance pour notre objet car les récits familiaux de la diaspora belge, constituant le cœur empirique du mémoire, ne sont pas des matériaux purement malléables que le pouvoir cambodgien pourrait changer et manipuler selon son bon vouloir. C'est précisément cette articulation entre l'instrumentalisation officielle et la résistance des mémoires familiales que la Partie II tente de documenter.

1.5.2. Diplomatie de la culpabilité et soft power mémoriel

Rosoux distingue plusieurs régimes de mobilisation mémorielle. Le premier est ce qu'elle appelle la « diplomatie des excuses » (Rosoux, 2002), que Barkan (2001) théorise plus largement sous le terme de « culpabilité des nations » (*Guilt of nations*) : la reconnaissance d'un crime ancien comme préalable à la coopération internationale. Pour le Cambodge, cette diplomatie des excuses s'est exercée à l'envers. Ce n'est pas le Cambodge qui souhaite avoir une reconnaissance, mais la communauté

internationale (Organisation des Nations unies [ONU], organisations non gouvernementales [ONG], puissances occidentales) qui exige que le pays commémore ses défunts conformément aux standards internationaux. La diplomatie des excuses devient une diplomatie imposée.

Le second régime est celui du *soft power* mémoriel (Nye, 1990). Le passé est utilisé et est mis en scène afin d'attirer des touristes ou obtenir des financements. Le musée du génocide Tuol Sleng et le mémorial de Choeung Ek illustrent cette stratégie : ce sont des lieux de mémoire authentiques tout en étant en parallèle des dispositifs de *soft power* utilisés consciemment par l'État cambodgien.

1.5.3. Justice transitionnelle et normes globales

Ce sont les années 1990 qui ont marqué l'avènement de la justice transitionnelle (Teitel, 2000). Ce paradigme pose un postulat important. Selon lui, il existe un lien de causalité entre le traitement judiciaire du passé et la pérennité d'une paix future. Les CETC poursuivent cette logique. Cependant, il faut souligner des limites lorsque le cadre s'écarte de celui classique occidental, de fait, le modèle *truth telling as healing* est un produit adapté aux contextes occidentaux et il peut donc se heurter aux réalités locales (Guthrey, 2015).

1.6. Micro, méso, macro

Notre objet de recherche est la transmission intergénérationnelle des mémoires cambodgiennes et leur influence diplomatique. Cela nous oblige donc à penser simultanément trois niveaux d'analyse, articulés les uns aux autres.

Le niveau micro se rapporte à la famille, ce sont les récits intimes, du silence transmis au témoignage déposé. C'est l'échelle des entretiens semi-directifs qui constituent le corpus empirique principal de ce mémoire. Ensuite, le niveau méso est celui des organisations communautaires, de la diaspora structurée en associations, des médias communautaires en langue khmère, des temples bouddhistes en exil. C'est l'échelle où opèrent les « mémoires souterraines » décrites par Pollak (1993). Enfin, le niveau macro est celui de l'État cambodgien, de ses commémorations officielles, de sa diplomatie mémorielle envers les autres pays (France, Chine, Vietnam, ASEAN…).

L'enjeu théorique de ce mémoire est précisément de montrer que ces trois niveaux ne fonctionnent pas en boîtes noires isolées mais s'influencent mutuellement. Cette articulation rejoint le modèle du « sablier » proposé par Cordonnier et al. (2022) pour qui la mémoire collective ne circule entre institutions et individus qu'à travers le goulot des interactions familiales et communautaires.

Cette généalogie théorique nous a fait passer d'un réalisme qui ignorait le passé au profit de la puissance, à un constructivisme qui trouve dans ce passé le fondement de l'identité. L'apport principal de ce chapitre consiste, au-delà du récapitulatif théorique, en deux propositions originales : la lecture du *baksbat* comme mécanisme de sécurité ontologique infra-étatique, et la mobilisation des trois cultures d'anarchie wendtiennes pour mieux penser la trajectoire diplomatique cambodgienne post-1979.

2. Postcolonialisme, mémoire et Relations Internationales

Le Cambodge contemporain ne peut s'étudier sans prendre en compte qu'il fut, durant nonante ans (1863-1953), un protectorat français. Cette présence coloniale a eu plusieurs impacts, tout d'abord, elle a façonné les institutions, les élites du pays et les frontières, mais elle a surtout façonné les structures mêmes de la mémoire nationale mobilisée dans la diplomatie contemporaine.

Les études postcoloniales fournissent les outils conceptuels utiles afin d'étudier ce poids différencié de la mémoire dans les contextes anciennement colonisés. Ce chapitre a pour objet de présenter ces outils, de comprendre et discuter leurs apports et leurs limites, ce qui permettra de les articuler au cadre constructiviste du Chapitre 1 afin de produire notre grille de lecture qui sera mobilisée dans la suite de ce mémoire.

2.1 Les études postcoloniales : généalogie et concepts

2.1.1. Une émergence à la croisée des disciplines

Les études postcoloniales constituent un champ disciplinaire très hétérogène. Marie-Claude Smouts (2007) propose une lecture utile de leur émergence. Selon elle ce n'est

pas une simple « théorie de la domination », ce serait un effort pour penser la persistance des structures coloniales bien après les indépendances formelles. Cette condition est celle des sociétés et des sujets dont l'identité, la langue et les institutions demeurent travaillées par l'expérience coloniale, bien longtemps après le départ des colonisateurs. Edward Said avec *Orientalism* (1978) montre comment l'Occident a construit l'Orient comme objet de savoir et de domination.

> *« The Orient was almost a European invention, and had been since antiquity a place of romance, exotic beings, haunting memories and landscapes, remarkable experiences. » (Said, 1978, p. 1)*

Poursuivons avec Homi Bhabha, qui a forgé les concepts d'« hybridité » et de « mimétisme » afin de penser la zone intermédiaire des identités coloniales (Bhabha, 1994). Et enfin Gayatri Chakravorty Spivak, dont l'essai *Can the Subaltern Speak?* (Spivak, 2009) interroge la possibilité d'une parole des dominés non médiatisée par les catégories occidentales.

2.1.2. Trois concepts clés pour notre analyse

Nous mobiliserons le « récit hégémonique », emprunté à Said et développé en sociologie postcoloniale. Selon l'idée principale, ce sont les anciens colonisateurs qui produisent encore le récit dominant sur les sociétés anciennement colonisées. Ce même récit influencerait les dynamiques diplomatiques contemporaines. Dans le cas cambodgien, ce récit se cristallise autour du protectorat qui serait les fondations de ce qu'est la société civile cambodgienne aujourd'hui.

Le second concept est celui d'« hybridité » (Bhabha, 1994). Loin de l'image d'une pureté identitaire précoloniale qui aurait été corrompue par le colonisateur, l'hybridité va plutôt décrire la condition réelle des sujets postcoloniaux, c'est-à-dire des identités composites, faites de couches indissociables. Cette notion est essentielle pour comprendre la diaspora cambodgienne belge, qui constitue le terrain d'étude principal de ce mémoire. Cette diaspora est ce que Bhabha appellerait un *third space*, un espace tiers où s'élaborent des identités narratives particulières.

Le troisième concept est celui de « subalterne » (Spivak, 2009). Il désigne les sujets dominés dont la parole, afin d'atteindre les sphères internationales, doit obligatoirement passer par les catégories du dominant : institutions internationales, langues coloniales, formats juridiques occidentaux. Ce concept éclaire le fonctionnement des CETC, où les « parties civiles » survivantes ont dû reformater leurs expériences afin d'entrer dans la grammaire du droit pénal international. La cérémonie funéraire bouddhiste, mode khmer naturel d'inscription de la mort dans le collectif, est restée en dehors de la procédure.

2.2. Construction des récits nationaux

2.2.1. La mémoire comme champ de bataille postcolonial

Dans le cas du Cambodge, la construction du récit national post-1953 (Edwards, 2007), puis post-1979 (Gottesman, 2003) a à chaque fois supposé un repositionnement vis-à-vis de la mémoire coloniale française. La période sihanoukienne (1953-1970) en offre un exemple frappant. Sihanouk a construit un récit national mobilisant deux registres mémoriels simultanément. D'un côté, la grandeur angkorienne restaurée ; de l'autre l'héritage modernisateur du protectorat. Cette ambivalence stratégique a permis à Sihanouk de maintenir une politique étrangère neutraliste.

2.2.2. Les récits nationaux et la marginalisation des voix minoritaires

Les études postcoloniales insistent sur le fait que tout récit national mobilise des opérations de marginalisation (Chatterjee, 2007). Pour produire un « nous » national, il faut obligatoirement écarter certaines voix, ce sont celles des minorités (Chams musulmans, Sino-Khmers, Vietnamiens du Cambodge), celles des dissidents politiques et celles des diasporas qui maintiennent des récits parallèles. Il convient ici de souligner un angle souvent négligé : le rôle des femmes dans la transmission mémorielle. Dans la société cambodgienne traditionnelle, comme dans la diaspora, ce sont les femmes (mères, grands-mères, tantes), qui assurent la transmission orale des récits familiaux (Ebihara, 1968; LeVine, 2010). Or les récits officiels ont, jusqu'à une période récente, largement effacé cette voix féminine.

2.3. La relation franco-cambodgienne comme cas postcolonial

2.3.1. Le protectorat (1863-1953) et la continuité étatique

La relation coloniale entre la France et le Cambodge présente des aspects spécifiques en comparaison des autres colonisations françaises (Algérie, Afrique de l'Ouest, Madagascar). Premièrement, elle s'inscrit dans un régime juridique de « protectorat », cela signifie que la souveraineté était nominalement maintenue, ce n'était pas une colonie de peuplement et la monarchie khmère a été conservée. Cette spécificité juridique a des conséquences mémorielles importantes. Cela a permis à l'élite cambodgienne postindépendance de construire un récit national dans lequel la monarchie incarne la continuité historique de la nation à travers l'expérience coloniale (Lamant, 1985).

Deuxièmement, la colonisation française au Cambodge s'est très tôt présentée comme une « protection » du royaume face aux ambitions vietnamiennes et siamoises (Lamant, 1985). Cette rhétorique de protection a laissé des traces car c'est de là que provient la vision d'une France ambivalente.

Le « rapatriement » d'enfants métis vers la France à partir des années 1950 (Bigaud, 2020) rappelle que la position postcoloniale s'inscrit jusque dans les récits. Stuart Hall (1990), dans *Cultural Identity and Diaspora*, théorise précisément cette situation. Selon lui, l'identité diasporique n'est jamais un retour à une origine intacte mais une production constante, faite d'allers-retours entre la culture d'accueil, la culture d'origine fantasmée et les générations. Pour la diaspora cambodgienne belge, cette double articulation est particulièrement marquée puisque le pays d'origine a lui-même connu, entre 1975 et 1979, une tentative d'effacement de sa propre tradition. La diaspora ne dialogue donc pas avec un Cambodge stable mais avec un Cambodge dont la mémoire est encore en reconstruction.

2.3.2. L'après 1991

La relation franco-cambodgienne connaît une reconfiguration importante après les accords de Paris de 1991, qui ont officiellement mis fin au conflit cambodgien et ont permis le retour du roi Sihanouk. La France a joué un rôle diplomatique central dans ces accords en mobilisant à la fois sa position de membre permanent au Conseil de sécurité et son héritage colonial pour s'ériger en médiateur (Jeldres, 2012). Cette

posture illustre précisément le double tranchant identifié par Rosoux (2002) : l'héritage colonial est ressource (capital symbolique, expertise locale, réseaux d'influence) autant que contrainte.

2.4. Apports et limites pour l'analyse des Relations Internationales

2.4.1. Trois apports majeurs de l'approche postcoloniale

Pour notre objet, articuler études postcoloniales et Relations Internationales apporte trois éléments décisifs. Premièrement, cela brise la pensée d'une symétrie entre États qui ont, en réalité une relation majoritairement asymétrique.

Deuxièmement, elles mettent en évidence la résistance des sociétés colonisées face aux normes internationales contemporaines. Lorsqu'au Cambodge, la justice transitionnelle fut imposée sous forme de tribunaux hybrides, les études postcoloniales attirent l'attention sur les frictions observées. Ces frictions telles que des lenteurs, blocages politiques ou désintérêt de la population ne sont pas perçues comme des échecs mais plutôt comme une volonté de rejet de l'empreinte occidentale.

Troisièmement, elles nous offrent les outils pour identifier la diaspora comme acteur diplomatique non étatique. Elle se positionne dans un espace tiers, héritage de la colonisation, où se forment des mémoires hybrides. Celles-ci circulent et peuvent parfois influencer les positionnements diplomatiques de l'État.

2.4.2. Limites et points de vigilance théoriques

La principale limite est le risque d'une lecture trop déterministe, où tout dans le présent cambodgien serait expliqué par l'héritage colonial. Cette lecture ignorerait la singularité radicale de l'expérience khmère rouge (1975-1979), qui ne peut se laisser réduire à une simple conséquence du colonialisme français. Par après, la mémoire cambodgienne n'est pas seulement structurée par sa relation avec la France, elle l'est tout autant par ses rapports avec ses voisins, la Chine, les États-Unis ou l'ASEAN. Le Chapitre 6, consacré à la diplomatie cambodgienne contemporaine, réintègrera ces acteurs dans l'analyse. Une troisième limite vient des critiques internes au champ postcolonial. Jean-François Bayart (2010) leur reproche de figer les identités et de recréer les hiérarchies qu'elles tentent de combattre.

Ces critiques imposent une vigilance, il faut mobiliser les outils postcoloniaux sans en faire un cadre exclusif. Dans la suite de ce mémoire, nous nous efforcerons de croiser la grille postcoloniale avec les autres dynamiques (Guerre froide, ASEAN, montée de la Chine).

La mémoire cambodgienne ne peut se comprendre indépendamment du protectorat français, dont les traces sont présentes dans les institutions, les langues, les récits et jusque dans les biographies métisses de la diaspora. Les concepts d'hybridité, de récit hégémonique et de subalterne fournissent une grille de lecture précieuse qui sera articulée avec d'autres dynamiques régionales que ce mémoire documentera.

3. Contexte historique cambodgien : du protectorat à la reconstruction

Ce troisième chapitre va ancrer le cadre théorique dans la matière historique cambodgienne, sans laquelle une analyse des récits familiaux ou diplomatiques ne pourrait être conduite. L'objectif n'est pas de produire une histoire générale du Cambodge, mais de repérer, pour chaque grande période, les éléments qui structurent la mémoire collective contemporaine et qui reviendront dans les entretiens en Partie II.

3.1. De l'héritage angkorien au protectorat français (IX^{e} siècle-1953)

3.1.1. Angkor comme socle identitaire

L'identité nationale cambodgienne repose depuis la période postcoloniale sur la mobilisation de la grandeur angkorienne (IX^{e}-XV^{e} siècle). Le temple d'Angkor Wat, construit au XII^{e} siècle sous Suryavarman II, demeure le symbole national du pays : il apparaît partout (drapeau, billets de banque) et constitue un élément majeur du *soft power* cambodgien (Edwards, 2007).

Ce socle identitaire a une place centrale pour notre objet car il est mobilisable par tous les acteurs politiques, des nationalistes monarchistes aux Khmers rouges en passant par les communistes pro-vietnamiens et le régime Hun Sen. La mémoire angkorienne fonctionne ainsi comme une ressource mémorielle disponible et réinterprétable selon les besoins du présent (Rosoux, 2002).

3.1.2. Le protectorat français (1863-1953)

Le 11 août 1863, le roi Norodom signe avec la France un traité de protectorat[2], dans un contexte de pression croissante du Siam (Thaïlande actuelle) et de l'Annam (Vietnam) sur ce qui restait du royaume khmer, déjà fortement réduit. La France, alors engagée dans la conquête de la Cochinchine, voit dans le Cambodge une voie d'accès vers le bassin du Mékong. Pour la monarchie khmère, le protectorat est une manière de se protéger contre la menace de ses voisins. Juridiquement, le protectorat (1863-1953) se distingue d'une colonisation directe. Il permet à l'élite cambodgienne postindépendance de revendiquer une continuité de la nation, plutôt qu'un récit de rupture frontale comme ce fut le cas au Vietnam.

Plusieurs éléments de la période coloniale pèsent sur la mémoire diplomatique du pays. Premièrement, le tracé des frontières est largement hérité de la cartographie coloniale franco-siamoise, notamment suite aux traités de 1904 et 1907[3], qui constituent encore à l'heure actuelle la base juridique invoquée dans le conflit frontalier avec la Thaïlande. Deuxièmement, la formation de l'élite politique cambodgienne dans les universités françaises a produit, dans les années 1950, un paradoxe historique. En effet, une grande partie des futurs cadres Khmers rouges (Pol Pot, Khieu Samphan, Ieng Sary, Hou Yuon) ont étudié et radicalisé leur pensée politique au sein du Cercle marxiste cambodgien (Kiernan, 1998). Troisièmement, le « rapatriement » des enfants métis franco-cambodgiens dans les années 1950 constitue une trace biographique de la relation coloniale qui circule encore dans la diaspora contemporaine (Bigaud, 2020).

[2] Traité de protectorat entre la France et le royaume du Cambodge, signé le 11 août 1863 par le roi Norodom Ier et le représentant de la France. Sur les circonstances de la signature et la portée juridique du régime de protectorat, voir Lamant (1985).

[3] Voir supra, note 1.

3.2. L'indépendance et l'ère Sihanouk (1953-1970)

Le Cambodge proclame son indépendance le 9 novembre 1953, sous l'égide du roi Norodom Sihanouk. Le roi en revendique le mérite par sa « croisade royale pour l'indépendance ». La période sihanoukienne (1953-1970) constitue, dans l'imaginaire mémoriel d'une partie des Cambodgiens et en particulier des survivants de la diaspora rencontrés sur le terrain, un « âge d'or » appelé *Sangkum Reastr Niyum,* du nom du parti politique fondé par Sihanouk en 1955. Cette nostalgie structure encore aujourd'hui les récits familiaux que ce mémoire entend documenter, et elle est un point de référence implicite dans la critique des régimes successifs.

Sur le plan diplomatique, Sihanouk a construit une politique étrangère fondée sur le neutralisme actif, dans l'esprit de la conférence de Bandung (avril 1955) à laquelle le Cambodge a participé. Cette politique reposait sur une mobilisation habile et ambivalente des mémoires (Chandler, 2008; Jeldres, 2012), cela s'est manifesté de cette manière : récupération du prestige angkorien, distance critique envers la France, ouverture à la Chine de Mao, refus d'alignement. Cette diplomatie de l'équilibre aura pour conséquence une rupture des relations avec les États-Unis en 1965 et un rapprochement avec Beijing qui marquera fortement la future trajectoire diplomatique du pays.

Cette période s'achève brusquement le 18 mars 1970. Alors que le roi est en visite officielle à Moscou et Beijing, l'Assemblée nationale vote sa destitution à l'initiative de Lon Nol et de Sirik Matak. Sihanouk, en exil à Beijing, formera une alliance de circonstance avec les Khmers rouges contre Lon Nol. Grâce au nom de Sihanouk, figure populaire dans les campagnes, les Khmers rouges parviendront à recruter massivement durant la guerre civile.

3.3. La guerre civile et les bombardements américains (1970-1975)

La période 1970-1975 constitue l'angle mort le plus important de la mémoire cambodgienne contemporaine, et c'est précisément cet angle mort que ce mémoire cherchera à interroger dans la Partie II. Entre la destitution parlementaire de Sihanouk en mars 1970 et la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges le 17 avril 1975, le

Cambodge a connu une guerre civile dévastatrice, doublée d'une campagne de bombardements américains d'une ampleur exceptionnelle.

Les opérations *Menu* et *Freedom Deal* ont conduit l'aviation américaine à larguer sur le pays, entre 1969 et 1973, un tonnage de bombes dont les estimations sont d'environ 500 000 tonnes, selon les réanalyses des données de l'US Air Force. L'objectif officiel était de détruire les sanctuaires nord-vietnamiens et Khmers rouges en territoire cambodgien. Cependant les conséquences réelles ont été la destruction massive du tissu rural, le déplacement de millions de paysans vers Phnom Penh, et très certainement la radicalisation du peuple paysan cambodgien qui a fourni au mouvement khmer rouge sa force armée (Kiernan & Owen, 2015).

Pour notre objet, soulignons deux points. Tout d'abord, cette période est peu présente dans la diplomatie mémorielle contemporaine du pays. Cette absence sera analysée comme un cas d'école de mémoire « non mobilisée » dans la diplomatie cambodgienne. Deuxièmement, la guerre civile elle-même est rarement évoquée dans les récits familiaux, les premières recherches semblent laisser croire que cette partie de l'histoire a été invisibilisée, elle est comme « écrasée » par la rupture beaucoup plus brutale qui s'ouvre en avril 1975.

3.4. L'« Année zéro » : la rupture khmère rouge (1975-1979)

Le 17 avril 1975 marque une rupture brutale dans l'histoire de l'Asie du Sud-Est. François Ponchaud parle d'« Année zéro » (Ponchaud, 1977). Le régime du Kampuchéa démocratique (1975-1979), sous la direction de l'Angkar (« L'Organisation »), se distingue des autres régimes totalitaires notamment par sa volonté d'effacer intégralement les structures qui composaient l'ancienne société : la famille, le marché, la religion. Le résultat est sans appel : en moins de quatre ans, ce régime causera la mort d'environ un quart de la population cambodgienne, soit entre 1,7 et 2 millions de personnes (Jeldres, 2012).

3.4.1. La dislocation méthodique de la cellule familiale

Selon Ebihara (1968) et Delvert (1961), la famille constituait l'unité économique et affective de base de la société khmère prérévolutionnaire. C'est pour cela que le régime a cherché à déstructurer méthodiquement ce lien selon plusieurs procédés convergents.

Le premier procédé fut la séparation physique. Les hommes, femmes et enfants étaient répartis dans des unités de travail distinctes, brisant la cohésion quotidienne (Tyner, 2012). Les enfants étaient envoyés loin de leurs terres natales dans des camps et étaient considérés comme des pages blanches faciles à endoctriner. Le deuxième procédé fut l'abolition du foyer. L'interdiction des repas privés et l'instauration des cantines communautaires ont détruit l'intimité familiale. Le troisième procédé fut la mise en place de mariages forcés, décidés par l'Angkar. Cette manière de faire supprimait le rôle traditionnel des aînés dans les alliances matrimoniales. Ces mariages arbitraires n'avaient pour seul objectif que de créer des enfants pour le régime. Ceux-ci étaient très vite endoctrinés et utilisés par l'Angkar afin d'espionner les adultes, transformant le foyer en lieu de méfiance (LeVine, 2010).

Soulignons ici la dimension genrée de cette destruction. Dans la société khmère, ce sont les femmes (mères, belles-mères et grands-mères) qui assuraient la transmission des récits familiaux. Nous pouvons supposer que la séparation forcée des mères et enfants, l'interdiction des repas familiaux et les mariages imposés ont donc visé en particulier les vecteurs féminins de transmission.

3.4.2. Le sociocide religieux et intellectuel

Le bouddhisme theravada structurait le temps (fêtes) et l'espace (pagode) de la société cambodgienne prérévolutionnaire (Harris, 2013). Les attaques contre le bouddhisme furent systématiques. Celles-ci prenaient la forme de défroquage forcé des moines, de destruction des statues et de conversion des pagodes. Le clergé bouddhique cambodgien, qui comptait plusieurs milliers de moines avant 1975, a été réduit à quelques centaines de survivants. Il en alla de même pour les écoles, comme le tristement célèbre lycée Chao Ponhea Yat, transformé en centre d'interrogatoire et de mise à mort sous le nom de S-21 (Tuol Sleng).

Notons également que la minorité musulmane cham, qui constituait environ 5 % de la population avant 1975, a été particulièrement visée par le régime, cela a été qualifié par certains historiens de « génocide dans le génocide » (Kiernan, 1998).

Ce « sociocide », qui est un terme forgé par Marek Sliwinski (1995) pour désigner la destruction systématique des structures sociales qui rendent une société pensable comme telle, s'est doublé d'un « urbanicide » spécifique : la destruction ciblée du fait urbain comme catégorie sociale. Cette inversion radicale des hiérarchies (jeunes contre vieux, ruraux contre urbains, illettrés contre instruits) a produit, à la chute du régime en 1979, un déficit catastrophique en personnel qualifié : la quasi-totalité des médecins, ingénieurs, professeurs, magistrats et fonctionnaires expérimentés avaient été exécutés ou étaient morts d'épuisement.

3.4.3. Bilan d'une rupture sans équivalent

Pour notre objet de recherche, la rupture de 1975-1979 doit être pensée à trois niveaux. Au niveau démographique, elle a éliminé un quart de la population, dont une quasi-totalité de transmetteurs potentiels (personnes instruites). Au niveau institutionnel, elle a détruit les supports matériels de la mémoire (archives, bibliothèques, etc.). Enfin, au niveau anthropologique, elle a brisé les routines familiales qui constituaient les *cadres sociaux de la mémoire* (Halbwachs, 2002).

3.5. L'occupation vietnamienne et la transition onusienne (1979-1993)

Le 7 janvier 1979, les troupes vietnamiennes entrent dans Phnom Penh et mettent fin au régime du Kampuchéa démocratique. Cet événement, qui se présente militairement comme une invasion vietnamienne, est aujourd'hui célébré officiellement par le régime Hun Sen comme le « Jour de la victoire sur le régime génocidaire ». Cette désignation officielle constitue déjà, en elle-même, un acte mémoriel majeur que nous analyserons en détail au Chapitre 5 : elle pose la libération comme acte fondateur de la légitimité du régime actuel, dont les cadres dirigeants étaient eux-mêmes d'anciens cadres Khmers rouges.

La période 1979-1989 (République populaire du Kampuchéa, puis État du Cambodge) se caractérise par une occupation militaire vietnamienne, une reconstruction extrêmement lente sous embargo international, et la poursuite d'une guerre de basse intensité contre les résidus Khmers rouges réfugiés à la frontière thaïlandaise. C'est par ailleurs un paradoxe historique majeur : les Khmers rouges défaits reçoivent le soutien diplomatique de la Chine et tacitement des États-Unis dans le contexte de la rivalité sino-soviétique (Becker, 1998; Chandler, 2008). Cette position internationale, où le siège du Cambodge à l'ONU reste occupé par une coalition avec les Khmers rouges[4], porte une importance mémorielle pour notre analyse. Cette situation particulière nourrit, dans une partie de la mémoire populaire cambodgienne, une impression d'abandon de la communauté internationale.

La phase de transition onusienne fait suite au retrait des troupes vietnamiennes en 1989 et aux accords de Paris d'octobre 1991[5]. La France a joué un rôle très actif dans ces accords. Elle s'est imposée comme coprésidente de la conférence avec l'Indonésie, profitant de son siège permanent au Conseil de sécurité et de son héritage colonial pour peser dans la balance. Cet événement a marqué la reprise des relations bilatérales entre les deux pays, qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui (Jeldres, 2012).

La période 1979-1993 est importante : elle institutionnalise une asymétrie qui construira le récit officiel. Les responsables Khmers rouges encore vivants restent peu poursuivis, les cadres intermédiaires se réintègrent chez eux et parfois dans l'appareil

[4] La Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale a validé les pouvoirs des représentants du Kampuchéa démocratique dès la trente-quatrième session (résolution 34/2 du 21 septembre 1979). L'Assemblée a reconduit annuellement cette position, de la résolution 34/22 du 14 novembre 1979 sur la situation au Kampuchéa, adoptée par 91 voix contre 21 et 29 abstentions, jusqu'à la résolution 44/15 de 1989. Le siège a été occupé sous l'intitulé « Kampuchéa démocratique » jusqu'en 1982, puis par le Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, formé le 22 juin 1982 et associant le Parti du Kampuchéa démocratique, le FUNCINPEC et le Front national de libération du peuple khmer, jusqu'à la dévolution du siège au Conseil national suprême après les accords de Paris de 1991. Voir également « Le spectre des Khmers rouges », Chronique de l'ONU, https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-spectre-des-khmers-rouges

[5] Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, signé à Paris le 23 octobre 1991, document des Nations unies A/46/608-S/23177, annexe. La Conférence de Paris sur le Cambodge, coprésidée par Roland Dumas pour la France et Ali Alatas pour l'Indonésie, s'était tenue en deux sessions, du 30 juillet au 30 août 1989 puis du 21 au 23 octobre 1991 ; les quatre factions cambodgiennes, dont le Kampuchéa démocratique, y siégeaient réunies au sein du Conseil national suprême. Publication française : décret n° 91-1284 du 18 décembre 1991, Journal officiel de la République française n° 298 du 22 décembre 1991, p. 16791. La partie III de l'accord, relative aux droits de l'homme, prescrit d'« empêcher le retour aux politiques et pratiques du passé » ; le terme de génocide n'apparaît pas dans le texte, et c'est cette formule qui sera reprise à l'identique par les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme.

du nouveau régime. Galtung nomme cette absence de réconciliation formelle « paix négative » : il la définit comme l'absence de violence physique organisée, sans traitement des causes du conflit ni reconnaissance mutuelle entre adversaires (Galtung, 1969).

3.6. L'ère Hun Sen et la reconstruction mémorielle (1985-2023)

Hun Sen, ancien commandant khmer rouge ayant fait défection vers le Vietnam en juin 1977, est rapatrié dans le sillage des troupes vietnamiennes en janvier 1979, devient ministre des Affaires étrangères dès 1979 à l'âge de 27 ans, puis Premier ministre en janvier 1985 et le restera, sous différentes configurations institutionnelles (Strangio, 2020), jusqu'en 2023, date à laquelle il transmet le pouvoir à son fils Hun Manet. Cette longévité de près de 40 ans fait du régime Hun Sen l'un des plus durables au monde, et fait de lui le principal architecte de la mémoire officielle cambodgienne contemporaine.

Cette reconstruction s'est accompagnée d'une justice transitionnelle tardive et étroitement contrôlée : les CETC, analysées au Chapitre 5, illustrent ce contrôle. En quatre décennies, le Cambodge a profondément changé de visage : la population y est extrêmement jeune (plus de la moitié des Cambodgiens ont moins de 30 ans[6]) et n'a donc pas connu le régime de Pol Pot autrement que par les récits familiaux ou les manuels scolaires. Une séparation nette entre les générations s'est ainsi créée, d'un côté se trouve une jeunesse urbaine tournée vers l'Occident, de l'autre une génération vivant encore en milieu rural, portant encore les stigmates du régime (Strangio, 2020).

* * *

La mémoire cambodgienne doit être vue comme un empilement de strates sédimentées, dont chacune est mobilisable différemment selon les acteurs. Certaines périodes, dont la guerre civile et les bombardements américains, constituent des angles morts du récit officiel. Les entretiens analysés en Partie II permettront d'en voir les

[6] Recensement général de la population du Cambodge de 2019, Institut national de la statistique, ministère du Plan. Sur une population de 15 552 221 habitants, 29,4 % ont moins de 15 ans, 61,7 % de 15 à 59 ans et 8,9 % 60 ans ou plus. L'âge médian est passé de 22 ans en 2008 à 27 ans en 2019.

raisons. Soulignons aussi que cette rupture de 1975-1979 a touché simultanément trois dimensions de la mémoire (démographique, institutionnelle et anthropologique).

La partie I fournit le cadre conceptuel et historique utile au travail empirique de la Partie II.

PARTIE II : Entre mémoires vernaculaires et récits d'État

4. Ce qui se transmet, ce qui se tait : analyse du corpus d'entretiens

Ce chapitre expose les résultats de l'enquête de terrain. Il n'est pas organisé par génération ni par entretien, mais par axe analytique. Il examine successivement ce qui circule entre les générations (4.2), ce qui ne circule pas et selon quelles logiques (4.3), la manière dont une date instituée par l'État est reçue hors de la portée de ses appareils (4.4), la façon dont s'y ordonnent les figures politiques et les puissances étrangères (4.5) et comment cette mémoire se mobilise dans la communauté diasporique.

Le corpus n'est pas exclusivement diasporique : deux contributions viennent de personnes résidant au Cambodge. Cela permet de distinguer, dans les phénomènes observés, ce qui relève du régime khmer rouge et de son après, et ce qui relève spécifiquement de la condition diasporique. Plusieurs résultats de ce chapitre reposent entièrement sur cette distinction.

4.1.Le corpus et son architecture

4.1.1. Composition

Le corpus réunit dix contributions : neuf entretiens semi-directifs et une contribution écrite. Deux sous-profils, non anticipés lors de la construction de l'échantillon, se sont imposés à l'intérieur de la G1.5. Les « isolés » ont été séparés de leur famille pendant l'enfance, ont transité par un camp à la frontière thaïlandaise et sont arrivés seuls en Belgique par voie humanitaire autour de 1980, où ils ont été accueillis puis adoptés par des familles non cambodgiennes. Les « migrations tardives » sont des personnes nées avant 1979 et ayant vécu leur enfance au Cambodge avant d'arriver à l'âge adulte. Ces deux trajectoires s'opposent et sont le point d'appui comparatif du chapitre. Les premiers ont une expérience directe des événements alors que les seconds n'en ont pas.

Code	Gén.	Naiss.	Trajectoire et résidence	Modalité	Foyer
G1.1	G1	1947	Takeo ; réside au Cambodge, n'a pas migré	oral, khmer traduit, visio	F2
G1.5.1	G1.5	1977	Cambodge jusqu'en 1998 ; Belgique, mariage	oral, français	F1
G1.5.2	G1.5	~1967	isolé ; quitte le Cambodge en 1978, arrivé seul en Belgique	oral, français	F1
G1.5.3	G1.5	1969	isolé ; ~1 an en Thaïlande, arrivé seul en Belgique	oral, français	hors foyer
G1.5.4	G1.5	1968	isolé ; arrivé seul en mai 1980	oral, français	F2
G1.5.5	G1.5	1979	Cambodge jusqu'en 1998 ; Belgique, mariage	oral, français	F2
G2.1	G2	2007	née en Belgique	oral, français	F1
G2.2	G2	1999	née en Belgique	oral, français	F1
G2.3	G2	2001	née en Belgique ; père adopté nourrisson	oral, français, visio	hors foyer
CÉ	hors typ.	1966	Phnom Penh, Vietnam, France ; retour au Cambodge en 1992	questionnaire écrit	hors foyer

Tableau 1. Composition du corpus. Les transcriptions complètes, vérifiées manuellement et anonymisées de ces dix entretiens et questionnaires sont consultables en annexes de ce travail (Annexes 1 à 10, p. 99-238).

Le foyer F1 se compose de quatre entretiens : père isolé, mère de migration tardive et deux filles nées en Belgique. Le foyer F2 en réunit trois : le témoin G1 resté au Cambodge, sa fille, de migration tardive et le mari de celle-ci arrivé isolé. Les trois

dernières contributions sont externes à ces foyers. Il y a un isolé, une G2 née en Belgique et la contribution écrite.

4.1.2. L'inaccessibilité de la première génération

Aucune des personnes de cette génération sollicitées en Belgique n'a accepté de participer. L'une d'elles avait donné son accord avant de se rétracter, ce retrait a été respecté et aucun matériau la concernant n'a été conservé. Le seul témoignage G1 du corpus a donc été recueilli auprès d'une personne résidant au Cambodge.

Ce résultat n'est pas traité ici comme un défaut d'échantillonnage. L'inaccessibilité de la parole de la première génération est cohérente avec les régimes de silence que les sections suivantes documentent à partir des générations postérieures, considérons ce refus de participer comme une donnée convergente, et non un obstacle extérieur à l'analyse.

Il faut tout de même soulever deux réserves. En premier, les motifs des refus n'étaient pas tous recueillis ; ils ne peuvent être codés et sont donc mentionnés comme faits de terrain. En second, ces personnes ont aujourd'hui entre septante-cinq et nonante ans ; cette raison suffit à expliquer une partie des refus sans rapport particulier au passé. G1.1 nous fournit donc des observations d'un seul cas, et la portée générationnelle demeure ouverte.

4.1.3. Deux cas hors diaspora et leur fonction analytique

G1.1, né en 1947 dans la province de Takeo, réside au Cambodge et n'a jamais migré. Il occupe dans le dispositif la fonction d'un cas de référence car il donne accès au point amont de la chaîne de transmission, dont sa fille (G1.5.5) et son gendre (G1.5.4) constituent les maillons européens. La configuration ainsi formée est celle d'une famille transnationale élargie, qui permet d'observer une même séquence familiale depuis ses deux extrémités géographiques.

De son côté, la contribution écrite (CÉ) présente une trajectoire différente. Née en 1966, sa rédactrice a quitté le pays enfant, est passée par le Vietnam entre 1976 et 1978, ensuite a grandi et étudié en France, pour revenir plus tard travailler au

Cambodge en 1992. Son déplacement correspond à un retour au pays et à une sortie de la diaspora.

Ces deux contributions servent de contrôle. Si un phénomène s'observe dans les contributions belges et disparaît dans les deux autres, il devient nécessaire de l'imputer à la condition diasporique.

4.1.4. Positionnalité, modalités et statut de la contribution écrite

Certains entretiens ont été réalisés au sein de la communauté cambodgienne belge proche de l'auteur. L'entretien G1.1 a été conduit en khmer pour ensuite être traduit par l'auteur. La contribution écrite n'est pas assimilable à un entretien, et le chapitre la traite à part. La production écrite se veut révisable et est totalement dépourvue de marqueurs interactionnels : hésitations, reformulations et silences. Cette contribution reste traitable pour les contenus, figures citées, dates, éléments de trajectoire et savoirs transmis, pour lesquels l'écrit constitue un support parfaitement fiable. Les résultats relatifs aux modalités de la parole reposent sur les neuf entretiens oraux.

4.2. Ce qui se transmet

Ce qui circule entre les générations ne prend presque jamais la forme d'un récit. Aucun participant de la seconde génération ne dispose d'une narration continue de la trajectoire familiale, alors que tous disposent d'un savoir dense sur des objets, des gestes, des goûts et des lieux. La transmission est réelle, mais elle emprunte des vecteurs non narratifs.

4.2.1. Des vecteurs matériels et incorporés

Interrogés sur ce qui est cambodgien chez eux, les trois participants de la seconde génération répondent par des inventaires convergents : nourriture, statues de Bouddha, tissus et vêtements traditionnels, bijoux transmis par une grand-mère, tapis, musique. G2.1 mentionne spontanément un condiment fermenté qu'elle nomme phonétiquement, « un truc qui pue, un peu prahok » : le prahok est transmis comme goût et comme odeur, non comme mot.

4.2.2. Le rite

La transmission rituelle fournit le cas le plus démonstratif, parce qu'elle est simultanément la mieux conservée et la plus vidée de son appareil symbolique. Le Pchum Ben, fête des morts et principal rite mémoriel du calendrier khmer, est pratiqué par l'ensemble des foyers du corpus. Il n'est nommé par aucun participant de la seconde génération. G2.1 répond par la négative lorsqu'on lui soumet le terme, avant de parler d'une cérémonie tenue pour sa grand-mère au Cambodge. G2.2 déclare : « J'ai déjà entendu, mais pour moi, dans ma tête, c'est plutôt la fête des morts », et en situe la date en juillet. De son côté, G2.3 se trompe d'abord de cérémonie « Ce n'est pas la fête de l'eau ? » ; puis parvient à décrire précisément l'événement.

Il existe un contraste total avec la contribution écrite. Vivant à Phnom Penh, CÉ nomme le rite et donne spontanément son équivalent français, « la Toussaint khmère », en le distinguant du Nouvel An. La perte du nom n'est donc pas un effet du temps ni de la génération, elle est diasporique. Le rite voyage, son nom pas.

À la perte du nom s'ajoute l'absence d'explication. G2.3 décrit une grande cérémonie tenue au Cambodge en l'honneur de son grand-père et de sa belle-mère sans en comprendre la finalité :

> *« on m'avait juste dit « habille-toi, sors à 6 heures du matin, on va prier pendant cinq heures ». Tu vois, enfin, j'ai jamais aucune explication sur nos traditions, alors que ça m'intéresse et j'aimerais savoir, mais quand je commence à poser des questions, ça l'énerve. » (voir Annexe 9)*

Elle ajoute : « je ne sais pas ce que je dis ou ce que je suis en train de faire ou pourquoi je le fais », et rapporte la réponse de sa mère, « juste fais-le ». Le rite est donc transmis mais sans explication, cela provoque un refoulement lors de l'adolescence, suivi d'une résurgence d'intérêt à l'âge adulte.

4.2.3. La langue

La langue est le vecteur le plus inégalement transmis de ce corpus. Sa distribution suit cette logique : elle dépend de la position linguistique de la mère au moment de l'apprentissage de l'enfant.

En ce qui concerne les « isolés », ils ont perdu le khmer et ne le retransmettent qu'imparfaitement. G1.5.3 déclare : « Pendant 15 ans, je n'ai pu parler », et, plus loin, « Non, je ne sais pas lire ». Les femmes de migration tardive occupent la position inverse : G1.5.5 lit et écrit le khmer, le parle systématiquement à ses enfants « pour éduquer les enfants, les manières au Cambodge », et obtient un résultat partiel, ses enfants parlant sans écrire.

Le cas de G2.3 fournit l'explication causale la plus précise du corpus. Elle parlait khmer jusqu'à trois ou quatre ans ; par la suite, sa mère en apprentissage, a commencé à lui parler en français, car il était plus simple de progresser en parlant à un enfant. La perte de la langue de la fille est ainsi le produit de l'effort d'intégration linguistique de la mère.

La conséquence identitaire est explicitée par G2.3 :

« j'ai envie d'être cambodgienne, mais je n'ai pas les qualifications pour. […] je ne me sens pas légitime de vraiment dire […] je suis cambodgienne, mais je veux dire, au fond du cœur, c'est un peu difficile de justifier le fait que je suis cambodgienne parce que je n'ai pas toutes ces qualifications requises. » (voir Annexe 9)

L'appartenance est ici pensée sur le modèle d'une qualification à obtenir, et son défaut produit une insécurité ontologique au sens de Mitzen et de Kinnvall. Cela crée une incapacité à soutenir un récit continu de soi.

4.2.4. La filiation comme procédure de preuve

Deux entretiens indépendants documentent une pratique qui constitue, à notre connaissance, un apport propre de ce corpus. Chez les isolés revenus chercher leur famille biologique, le lien de filiation n'est pas établi par un document ni par une reconnaissance immédiate, mais par des moyens de vérification mémorielle réciproque.

G1.5.4 explique d'abord l'absence de toute trace administrative : « Administrativement, c'était enregistré nulle part. c'était plutôt de la transmission, je dirais orale ». Il décrit ensuite sa méfiance devant les photos rapportées par un ami, puis la solution trouvée : « j'ai des codes, j'ai des souvenirs dans ma tête que je

voudrais leur demander. si la réponse va correspondre à ce que je pensais » (voir Annexe 5). La reconnaissance n'intervient qu'après vérification, portant notamment sur le lieu d'inhumation de son père. G1.5.3 rapporte une procédure semblable, réussie par un autre canal : « grâce à quelques détails, on s'est reconnu et moi je ne savais pas qu'il connaissait certains de mes secrets et mon père les connaissaient. C'est grâce à des cicatrices » (voir Annexe 4). Là où l'état civil a été détruit, c'est donc la mémoire qui fait fonction de registre.

4.3. Ce qui ne se transmet pas

Le silence observé dans le corpus n'est pas un phénomène unique. Il recouvre des logiques hétérogènes, dont les auteurs, les objets et les justifications diffèrent, et que la littérature réunit sous le terme de tabou. Nous en distinguons sept configurations, dont une constitue un cas limite.

4.3.1. Le silence de peur et son fondement

Le premier régime relève de la peur résiduelle et se rapporte au Cambodge des années 1980, non à la diaspora. G1.5.1, née en 1977, rapporte la parole de ses parents : « ils ne parlent pas très ouverts, parce qu'ils ont peur quand même, peut-être encore les gens qui restaient en cachette […] ils ne parlent pas ouvertement, en discrète en fait ». G1.5.5, née en 1979 dans une autre famille, décrit la même économie de la parole et en restitue la sanction domestique : « On parle comme ça, mais très discrète, pas avec les villageois, entre familles. On parle mais on dit « Tais-toi, pourquoi tu parles de ça ? » ».

Ce régime a une raison objective : l'impunité de proximité.

« la personne, qui fait les chefs, qui a tué beaucoup de gens. Et puis quand c'est fini, ils vivaient toujours dans le village. Là, ils veulent éviter, ils ne veulent pas parler […] Et on connaît la personne, mais on ne peut pas, comment, dénoncer, parce qu'il n'y a personne qui va juger, qui va punir. » (voir Annexe 6)

G1.5.4 énonce la même configuration depuis sa position d'isolé revenu tardivement : « c'est un sujet qui reste toujours tabou. tabou dans le sens où il se peut que votre

voisin pendant le régime étaient les tortionnaires et qui sont toujours là ». Il en tire aussi une projection temporelle mobilisable pour la suite, le silence, selon lui, « disparaîtra petit à petit. par le renouvellement des générations », c'est-à-dire par extinction et non par justice.

G1.5.4 et G1.5.5 appartiennent au même foyer F2. Leur convergence ne peut donc être traitée comme celle de deux cas indépendants. Elle garde tout de même sa valeur, car l'un a quitté le pays en 1980 et n'y est revenu qu'en 1997, l'autre y a vécu jusqu'en 1998.

4.3.2. La règle de survie épistémique

Le deuxième régime constitue un apport théorique propre du corpus, parce qu'il ne relève ni du traumatisme ni de la protection, mais d'une rationalité de survie apprise sous le régime et jamais désapprise. G1.5.4 la formule comme ceci :

« il faut situer le contexte en résumé en deux mots, en une ou deux phrases et moins vous en savez, plus vous vivez, plus longtemps vous vivez. » (Voir Annexe 5)

Il en donne immédiatement le fondement : « si on est instruit, on n'est pas très bien vu par le régime parce qu'on est susceptible d'être, de constituer des mouvements, de soulèvement contre le régime ». La règle est confirmée par un cas indépendant, issu d'un autre foyer : G1.5.5 rapporte le récit d'un instituteur survivant qui, lorsqu'on lui ordonna de lire un journal, l'a délibérément tenu à l'envers, « C'est pour ça qu'il est vivant ».

G1.1 fournit le versant structurel de cette règle, il explique son opacité non pas comme une stratégie, mais comme une obligation : « Avant ça personne ne savait qui était le chef, on travaillait mais personne ne nous parlait d'un chef des Khmers rouges. On ne savait rien, on ne connaissait que les petits chefs ». Le savoir n'était pas uniquement dangereux à avoir mais simplement inaccessible. Pour cette raison, dans ce corpus, un « je ne sais pas » ne peut être traité comme un défaut d'information. Il documente soit une rétention apprise sous contrainte, soit une opacité orchestrée par le régime.

4.3.3. La non-légitimité épistémique

Le troisième régime concerne les femmes de migration tardive, nées autour de 1979, et prend la forme d'une disqualification de soi comme source. G1.5.1 y revient à cinq reprises au cours de l'entretien : « comme je ne connais pas, je ne sais pas raconter », « Moi, je ne sais rien raconter en fait », « moi c'est un peu enfermée en fait ». Interrogée sur les choses qu'elle préférerait taire, elle ne répond pas en termes de contenu mais de qualification : « comme je n'ai pas vécu dedans, je ne sais pas dire ».

Ce régime se distingue des précédents sur un point essentiel : il ne porte pas sur un contenu que l'on retiendrait, mais sur un droit à parler que l'on s'estime ne pas détenir. Il s'étend d'ailleurs à la curiosité elle-même : « j'ai entendu des gens parler mais je n'ai jamais envie d'en savoir plus en fait […] comme je n'ai jamais vécu dedans, je ne vais jamais avoir faim, je ne vais jamais avoir peur ». La chaîne de transmission se rompt donc ici sans qu'aucun secret ne soit gardé, par simple retrait du maillon intermédiaire, qui renvoie ses enfants vers d'autres sources.

4.3.4. Le renversement protecteur

Le quatrième régime est, avec la mésattribution examinée plus loin, le résultat le plus solide de ce chapitre, parce qu'il est attesté par deux cas indépendants appartenant à des foyers différents et qu'il inverse la configuration habituellement décrite. Le silence n'y est pas décidé par le détenteur du souvenir, mais par son destinataire.

G2.3 décrit une question qu'elle formule intérieurement et n'adresse jamais :

> *« j'ai envie de poser la question, mais en même temps, ça me ferait trop de peine d'entendre la réponse. Du coup, je ne la pose pas. » (voir Annexe 9)*

Interrogée sur le poids de ce silence, elle répond par une justification qui exonère le parent et internalise le coût : « ça ne me pèse pas parce que je me dis que ça fait mal de devoir le dire ou de devoir y repenser du coup, un petit peu le revivre ».

G2.2, dans un autre foyer, reproduit la même structure : « à partir du moment où dans la vie d'un être humain, c'est un traumatisme, pour moi, ce n'est pas le sujet auquel il faut revenir tous les soirs », et « je ne suis pas le genre de personne à appuyer non plus sur les traumas qu'une personne aurait vécu ».

Dans notre cas, c'est la seconde génération qui évalue la capacité du parent à parler, anticipe la réponse et ses conséquences émotionnelles, et choisit elle-même le silence. De ce fait, le silence est le résultat de son propre choix mais elle l'interprète comme la conséquence du traumatisme parental. Cela crée une boucle qui demeure invisible depuis chacune des deux positions prises séparément.

4.3.5. Le silence genré

G1.5.5 décrit une exclusion de la parole politique fondée sur le genre et intériorisée comme convenance :

« comme nous les femmes, on ne va pas parler de politique par exemple. Parce que ce n'est pas notre affaire. On écoute mais on fait semblant de ne comprendre rien […] On ne pose pas la question, on ne va pas imposer au milieu de […] entre les hommes. » (voir Annexe 6)

La formule décisive est « on fait semblant de ne comprendre rien ». La non compréhension n'est pas réelle, mais jouée. Dire que le silence est intériorisé serait inexact, en réalité il ne suffit pas de se taire, il faut également consentir à être ignorant pour correspondre à ce que l'on attend de nous.

4.3.6. La minimisation personnelle et la découverte de la parole horizontale

G1.1 introduit une configuration irréductible aux précédentes. Interrogé sur ce qu'il n'aurait jamais voulu raconter, il nie tout silence et s'en explique en se disculpant : « Je ne faisais que des couteaux donc je n'ai rien fait d'important ou de graves. Moi je n'ai rien à cacher, peut-être d'autres mais moi rien ». Interrogé sur l'importance de raconter, il produit un énoncé qui contient sa propre contradiction :

« ça concerne ma vie, c'était compliqué mais pas besoin d'en parler de l'époque où il n'y avait pas à manger et que la vie était dure. Mais on ne peut pas oublier, même si on essaie ça revient quand même. » (voir Annexe 1)

Le silence n'est ici ni décidé, ni justifié, ni le fait de quelqu'un d'autre. En réalité, il est nié tout en s'exerçant, et le retour involontaire du souvenir est reconnu dans la phrase même qui en déclare l'inutilité. La contribution écrite présente une structure analogue, ce qui est notable dans une modalité pourtant réflexive et différée. En effet,

CÉ affirme qu'« on parle de tous les sujets », puis déclare ne donner à ses enfants que les grandes lignes, sans entrer dans les détails, « parce que c'est une page que je veux tourner sans oublier ».

Le même entretien révèle également, chez G1.1, que la parole existe, mais qu' elle circule horizontalement :

« On parlait entre nous avec les autres personnes ayant vécu ça comme moi, les gens du village, quand on va au café on en parle, c'est des choses et des sujets qu'on abordait entre nous. » (voir Annexe 1)

Le récit circule entre pairs et non entre générations. C'est exactement ce que Pollak (1993) décrit comme mémoire souterraine. Cette mémoire est maintenue dans des espaces restreints, entre personnes ayant vécu les mêmes expériences.

4.3.7. La mésattribution réciproque comme structure

Le résultat le plus solide de la section n'est aucun de ces régimes pris isolément, mais leur emboîtement dans le foyer F1, où quatre entretiens séparés permettent de reconstituer la mécanique complète.

Le père, G1.5.2, attribue le silence à ses enfants. Interrogé sur ce qu'il leur raconte, il répond : « Mes enfants ne veulent pas écouter ». La condition nécessaire à toute transmission future se rattache à leur demande, « Je vais essayer de transmettre à mes enfants s'ils veulent bien m'écouter », et justifie ce qu'il ne dit pas pour la même raison : « Parce qu'ils ne m'ont jamais demandé ».

Sa fille cadette, G2.1, décrit le schéma inversé. Elle suppose que son père ne connaît pas les réponses, « je me suis sûrement dit que mon père avait moins de réponses ».

Sa fille aînée, G2.2, ajoute la couche protectrice examinée en 4.3.4 et déplace l'attribution vers sa mère : « c'est peut-être tabou plus vis-à-vis de ma mère parce que ma mère elle ne veut absolument pas en entendre parler et je pense qu'elle est un peu dans le déni ». La mère, G1.5.1, se déclare quant à elle étrangère au sujet et dit tout en ignorer, elle préfère rediriger vers des tiers.

Aucun des quatre ne se reconnaît comme celui qui se tait, et chacun impute la non-communication à la disposition d'un autre. La mésattribution est réciproque et circulaire. Elle n'est repérable que grâce à des entretiens séparés au sein d'une même unité domestique, ce qui constitue la principale justification méthodologique du choix de traiter des foyers plutôt que des individus.

Ce dispositif met en valeur le phénomène de lecture croisée divergente. Pour G2.1, il n'existe aucun tabou familial, « on parle de tout » et elle refuse le terme lorsqu'il lui est soumis. Alors que de son côté, sa sœur aînée décrit une mère en déni et un père peu accessible. Ces descriptions ne sont pas contradictoires car elles montrent que la perception du silence est une variable de position dans la fratrie, et qu'elle change avec l'âge et l'exposition à l'histoire.

4.3.8. L'isolement diasporique et la rupture du canal vertical

La mise en regard des huit contributions belges et des deux contributions cambodgiennes autorise un raisonnement que le corpus diasporique seul ne permettait pas. Le silence n'est pas simplement plus ou moins fort en fonction du lieu de vie, il est de nature différente. Ce qui varie, c'est la capacité à en parler entre personnes ayant vécu les mêmes choses.

Au Cambodge, le récit circule entre pairs, au village et au café, sans passer par les générations. En diaspora, ce circuit n'existe pas pour les isolés. G1.5.2, interrogé sur les personnes avec qui il aurait pu parler de ce qu'il avait vécu, répond simplement : « Non, personne ». G1.5.3 fournit l'explication structurelle de cette absence : « Il n'y a personne, parce que chacun vivait différemment dans des provinces différentes. » La politique de placement individuel dans des familles d'accueil dispersées, qui a permis leur survie, a également détruit la condition de possibilité d'une mémoire de pairs.

Il en résulte que, pour cette catégorie, le canal vertical vers les enfants n'est pas un canal parmi d'autres, c'est le seul disponible. Et c'est précisément celui que les régimes décrits en 4.3.4 et 4.3.7 bloquent. Le silence diasporique observé n'est donc pas la simple exportation du silence cambodgien, il en devient le produit d'un isolement de toutes parts. C'est là, plus que dans l'intensité du traumatisme, que réside la spécificité du terrain. Ce constat rejoint la littérature sur les diasporas

cambodgiennes, Um (2015) a montré que la mémoire s'y structure davantage par le fragment et le silence que par le récit continu.

La diaspora n'est pas seulement un lieu de perte, elle est, pour certaines trajectoires, un lieu de parole. G1.5.5, comparant sa pratique à celle de ses parents, l'énonce sans ambiguïté :

« moi j'ai appris, comme j'ai quand même vivre en Belgique pas mal d'années, j'ai vu comment c'est la liberté, alors je parlais très ouvert. Je ne veux pas suivre les traces de là-bas, ça je ne veux pas. » (voir Annexe 6)

L'exil produit donc simultanément deux effets : il supprime le collectif de pairs et il lève la contrainte politique qui pesait sur la parole.

4.4.Le 7 janvier : une date qui ne circule pas

Le 7 janvier 1979 constitue la clé de voûte du récit mémoriel officiel analysé au Chapitre 5. C'est un jour férié, commémoré annuellement, inscrit dans la légitimation du pouvoir depuis quarante-sept ans. Il fournit un test direct de la portée de la mémoire d'État hors du territoire où ses appareils opèrent.

4.4.1. Cinq positions

La première est la reconnaissance pleine et univoque, et elle n'est attestée que chez le participant résidant au Cambodge. G1.1 répond sans hésitation : « c'est le jour de la révolte, la fin des Khmers rouges, la libération la fin du travail. Le retour à la maison ». Le récit d'État coïncide ici avec l'expérience, ce qui explique qu'il n'ait pas besoin d'être appris.

La deuxième position est l'ambivalence explicite, attestée dans la contribution écrite. CÉ répond d'abord « Invasion vietnamienne, mais aussi libération des Khmers rouges (fin) », puis, à la question suivante, « Les deux, invasion et occupation ». Le terme de libération disparaît entre les deux réponses.

La troisième position est le codage perspectiviste, et elle constitue le résultat théoriquement le plus intéressant de la section. G1.5.4 commence par demander de

quelle année il s'agit, puis, une fois le repère fourni, produit une réponse historiquement exacte et refuse explicitement de trancher entre les qualifications concurrentes :

« le point de vue en tant que Khmer rouge, ce sont les envahisseurs. Mais c'est le point de vue en tant que certaines populations, c'est quelque part une libération. Tout comme à l'époque, à l'arrivée des Khmers rouges. ça a été accueilli comme une libération après le régime Lon Nol. Mais après, tout le monde s'est rendu compte. » (voir Annexe 5)

Il n'adhère ni ne s'oppose au récit officiel, il en fait un énoncé sur une position, et transpose la même opération à 1975. Cette posture, qui relativise la qualification sans nier les faits, est précisément celle que le dispositif commémoratif d'État ne peut pas tolérer, puisque celui-ci veut une qualification unique.

La quatrième position est la valorisation sans contenu. G1.5.5 associe la date à la liberté, « pour la liberté des Cambodgiens, oui, c'est bien », mais reconnaît immédiatement l'absence de savoir factuel : « On a entendu comme ça mais ».

La cinquième position est la non-reconnaissance. G1.5.2, isolé arrivé en 1980, répond « J'en sais rien ». G1.5.3, autre isolé, formule une hypothèse interrogative, « Je pense que ce n'est pas la libération de Cambodge ? ».

4.4.2. Une substitution intrafamiliale

Deux participantes substituent à la date une signification erronée, en l'identifiant à l'indépendance.

« Oui, le 7 janvier, c'est le jour d'indépendance du Cambodge. C'est l'indépendance Le 21 juillet, c'est indépendance C'est comme le 21 juillet ici, là-bas c'est le 7 janvier. » (voir Annexe 2)

La date cambodgienne est ici recodée à travers la grille de la fête nationale belge, elle est vue comme l'équivalent fonctionnel du 21 juillet, c'est-à-dire comme la date fondatrice du pays, catégorie dans laquelle la Belgique range son propre jour férié.

L'erreur ne vient pas simplement d'un manque de savoir, mais d'une superposition avec les fêtes et coutumes du pays d'accueil.

Sa fille aînée, G2.2, reproduit le même changement sous forme interrogative : « Le 7 janvier, l'indépendance ? Je ne sais pas ». Ces deux occurrences appartiennent au foyer F1, et aucun participant extérieur à celui-ci ne les reproduit. Il ne s'agit donc pas d'un motif diasporique. Ce serait le fruit d'une transmission intrafamiliale, la mère transmettant son erreur à ses enfants.

La contribution écrite fournit ici le contre-cas décisif. Interrogée sur le 9 novembre, CÉ répond « Indépendance », correctement. La confusion observée dans le foyer F1 n'est donc pas une propriété du souvenir cambodgien, mais une propriété de sa réception hors du territoire où le calendrier est institué.

4.4.3. Le calendrier privé contre le calendrier national

Interrogée sur les dates que l'on marque dans sa famille, CÉ ne cite aucune date nationale et en fournit deux, qui lui sont propres : l'arrivée en France, le 11 avril 1978, et le 1er mai, associé à la maison familiale de Nancy. Le calendrier pratiqué est celui de la trajectoire familiale, non celui de l'État. L'événement de 1979 est connu de la quasi-totalité du corpus, mais la date qui l'institue ne l'est que des participants résidant au Cambodge. La mémoire officielle voyage donc comme fait et non comme calendrier. C'est la première composante de l'économie mémorielle duale que le Chapitre 6 mettra à l'épreuve.

4.5.Figures politiques et puissances étrangères

4.5.1. Les figures intérieures

Sihanouk est reconnu par l'ensemble du corpus, mais sous la forme d'un titre vide. Deux participantes de la seconde génération n'accèdent au nom que par le toponyme : G2.3 déclare « Moi je pense à Sihanouk Ville, mais tu me dis que c'est une personne, du coup j'imagine que quelqu'un a donné son nom à la ville », et G2.2 propose « Sihanoukville, la mer. Mais du coup, c'est un, je pense que c'était un roi ». Cette figure du récit national parvient donc jusqu'en diaspora mais uniquement sous la forme d'une

grande ville. Seule CÉ, résidant au Cambodge, le restitue à sa juste place : « père de la nation ».

Pol Pot est, pour sa part, le seul nom toujours associé à un contenu, et ce contenu est uniforme dans l'ensemble du corpus. Cependant, G1.1 documente aussi la construction tardive de cette évidence et l'énonce sans ambiguïté :

> *« Avant je n'avais jamais entendu son nom, on a entendu le nom de Pol Pot après, avant on disait juste « Khmers rouges, Khmers rouges » c'est par après qu'on a dit son nom. » (voir Annexe 1)*

La nomination du responsable est donc rétroactive, et le corpus en conserve la trace. Le contraste le plus significatif porte sur les dirigeants actuels. Le savoir sur Hun Sen forme un gradient continu qui ne suit pas les générations mais la fréquence du contact avec le pays. G1.5.4 en donne le portrait le plus politique, « quelqu'un d'intelligent, impitoyable en même temps », tandis que G1.5.5 et G1.5.1 produisent des bilans économiques nuancés. G2.2 le classe dans une catégorie erronée, « Un roi, le roi actuel », et G2.3 déclare simplement « aucune idée ». Quant à Hun Manet, chef du gouvernement en exercice, G2.2 ignore purement et simplement qu'il a succédé à son père. Ce constat est important pour le Chapitre 6. Nous pouvons en retirer que la personnalisation du pouvoir cambodgien, qui constitue l'un des principaux instruments de sa diplomatie, n'atteint pas la seconde génération de la diaspora.

4.5.2. La France

La France est la seule puissance sur laquelle le corpus produit une inversion nette et interprétable entre les positions. Les participants les plus proches du Cambodge en donnent l'image la plus favorable, et les participantes nées en Belgique la plus critique.

À une extrémité, G1.1 déclare : « La France est le pays qui a aidé le Cambodge par exemple en 1953, ils ont fait beaucoup de choses pour le pays, on peut dire que c'est les parents du Cambodge ». La métaphore parentale est reprise, sous une autre forme, par CÉ, pour qui la France est une « deuxième patrie ». À l'autre extrémité, G2.3, née en Belgique et étudiante en droit, en fait la cause structurelle du conflit contemporain :

« le fait qu'ils aient tracé avec des cartographes français les limitations du pays alors qu'ils ne connaissaient pas le pays, ça a créé évidemment des problèmes avec les pays à côté […] pour moi, les Français, c'est l'origine de tout le conflit. » (voir Annexe 9)

G1.5.5 formule une critique de même nature mais qui repose sur un autre fondement : « ils ont tout pris Angkor Wat encore une partie du musée ici. Ils ont vidé quand même pas mal de choses, les Français ».

Ce résultat opérationnalise empiriquement le cadre postcolonial exposé au Chapitre 2. La critique postcoloniale de la France n'est pas transmise depuis le Cambodge, elle est acquise en Europe. Évoquant les litiges fonciers avec le Vietnam, G1.1 déclare : « les Français disaient que c'était les nôtres mais eux voulaient nous reprendre nos terres. Les français ont donné nos terres aux Vietnamiens ». La puissance protectrice et la puissance dépossédante sont ici la même, dans la même séquence.

4.5.3. Le Vietnam

Là où l'État cambodgien fait de janvier 1979 une libération, aucun participant ne reprend ce terme sans réserve, et plusieurs le refusent explicitement. G1.5.2 introduit une modalisation d'un seul mot en désignant « le pays qui a soi-disant libéré le Cambodge des Khmers rouges ». G1.1, seul témoin direct, est le plus hostile : « Les vietnamiens n'apportent rien ».

G1.5.4 propose la formulation la plus élaborée, qui décrit une instrumentalisation réciproque :

« le Vietnam, c'est à la fois un allié et à la fois quelque part un ennemi. Quand il y a des choses à arranger, on fait appel au grand frère vietnamien. Et quand il n'y en a plus besoin, tu peux rentrer chez toi. » (voir Annexe 5)

Le corpus documente également la circulation d'un registre proprement ethnique, distinct du registre géopolitique, que le récit d'État ne contrôle pas et qu'il ne peut pas non plus désavouer : G1.5.5 associe l'arrivée des Vietnamiens au pillage des villages et à des pratiques alimentaires stigmatisées aujourd'hui. Cet énoncé est rapporté

comme donnée, non comme constat. La mémoire vernaculaire sur le Vietnam déborde 1979 et se révèle abondante.

La contribution écrite offre le seul codage positif du corpus. L'ascendance familiale entre cependant en jeu car pour CÉ, le Vietnam équivaut à de « bons souvenirs » et à la « résurrection après les Khmers rouges ». Sa famille y a transité entre 1976 et 1978, son arrière-grand-mère était vietnamienne. Le contre-cas confirme la règle par son mécanisme : le positionnement politique dépend du passé familial et non du récit national.

4.5.4. La Chine

G1.1 en fournit la formulation la plus économique, qui énonce à elle seule la thèse de la sédimentation défendue au Chapitre 3 : « Depuis l'époque des Français est fini, maintenant c'est l'époque chinoise dans le pays ».

G1.5.4 en donne une analyse d'économie d'enclave très intéressante : les usines emploient une fraction de la population, les commerces sont internes à l'enceinte et acquittent une rétrocession, les infrastructures routières sont améliorées pour l'acheminement des marchandises, et le bénéfice ne diffuse pas au-delà. Il conclut : « On ne peut pas dire tout à fait un win-win parce que l'avantage va à ceux qui arrivent avec le fond quand même ».

Sur cet objet, et sur lui seul, le corpus est donc homogène à travers les générations, les lieux de résidence et les sous-profils. Cette homogénéité tient à ce que la présence chinoise est un fait contemporain observable lors des séjours, et non un objet de transmission. Elle constitue un point d'appui empirique direct pour l'analyse de la relation sino-cambodgienne au Chapitre 6.

4.5.5. Les États-Unis

Les États-Unis constituent l'absence significative du corpus, et cette absence porte précisément sur les bombardements de 1969-1973. G2.2 en possède une connaissance partielle, acquise par des documentaires et par un ami voyageur, et non par sa famille. Seul G1.5.4 en fournit un récit incorporé, celui des tranchées creusées sous les diguettes où l'on se réfugiait à l'approche des avions, complété par un savoir acquis

par la suite par la lecture, sur la déforestation et l'agent orange. CÉ, quant à elle, associe les États-Unis à un « dream country », sans parler des bombardements.

Le corpus montre que sur ce point, il existe un angle mort de la mémoire familiale. Deux silences distincts se dégagent, l'un institutionnel et l'autre domestique. Ces deux silences se rencontrent donc sur le même objet, sans qu'aucun ne soit la cause de l'autre. L'État n'a pas d'intérêt à instrumentaliser une séquence qui compliquerait la partition entre bourreaux et libérateurs. D'autant plus qu'elle mettrait en cause un partenaire important. De leur côté, les familles n'ont pas de récit à transmettre sur un événement vécu sans nomination ni cadre explicatif. Le résultat est un objet complètement invisible.

4.5.6. La Thaïlande

La Thaïlande est le seul objet politique qui circule effectivement entre toutes les générations et toutes les positions du corpus, et il le doit à son actualité. Le cadre dominant est celui de la spoliation territoriale continue. G1.1 : « La Thaïlande a toujours voulu voler nos terres, depuis toujours ». G1.5.5 décrit un dispositif matériel précis, conteneurs, fils barbelés et repères de géolocalisation déplacés, et conclut : « C'est une catastrophe ».

G1.5.4 produit la construction la plus élaborée : la Thaïlande est décrite comme « des vers dans une pomme », la pomme étant l'empire khmer, et le litige contemporain est rattaché au traité franco-siamois de 1907, à l'échange de Battambang, Siem Reap et Preah Vihear, puis au statut incertain de l'île de Koh Kut et à ses ressources en hydrocarbures. Ce niveau de détail, chez un participant arrivé en Belgique à douze ans et scolarisé en français, ne provient pas de la transmission familiale. Il provient de recherches menées à l'occasion de la crise et illustre le mécanisme central de la section, à savoir que l'actualité fonctionne comme un déclencheur poussant à s'informer, après coup, sur sa propre histoire.

G2.3 refuse l'inimitié et déplace la responsabilité vers les gouvernants et vers l'héritage colonial :

« pour moi, la Thaïlande, c'est un peu nos cousins, je t'avoue […] j'ai l'impression que c'est vraiment juste un problème entre les grandes puissances, entre les gouvernants plutôt que les gouvernés. » (voir Annexe 9)

CÉ, résidant à Phnom Penh, déclare de son côté avoir suivi le conflit de manière normale, sans crainte familiale impliquée dans l'analyse des événements et en connaissance de l'histoire antérieure de cette frontière. À l'inverse, la mobilisation la plus impliquée nous vient de la diaspora. G2.3 rapporte que sa mère a suivi l'actualité quotidiennement et s'est déplacée aux Pays-Bas pour manifester. Elle s'est également indignée du traitement de l'affaire par les médias occidentaux qui, selon elle, étaient pro-thaïlandais.

La distance n'atténue pas l'investissement mémoriel et territorial, nous pouvons même dire qu'elle l'amplifie. C'est ce que nous définissons comme sécurité ontologique au sens de Kinnvall. Pour un membre de la diaspora dont l'appartenance est questionnée, la défense de la reconnaissance territoriale du pays d'origine offre un support identitaire que le résident n'a pas besoin de mobiliser.

4.6. Le niveau méso : une communauté sans institution mémorielle

Le corpus documente également un niveau intermédiaire, celui de la communauté cambodgienne de Belgique, dont les propriétés éclairent la question diplomatique et assurent la transition vers la Partie III.

4.6.1. Un pôle festif et religieux, sans infrastructure de mémoire

La communauté existe et se rassemble, mais autour d'un pôle unique, la pagode. Aucune association mémorielle, aucune commémoration, aucun dispositif d'archivage ni de collecte de témoignages n'est mentionné par aucun participant.

G2.2 rapporte que la densité des rencontres tenait à un individu : « surtout parce qu'on connaissait une personne qui faisait énormément de petites soirées pour que toutes les familles cambodgiennes se rejoignent […] Mais ici, c'est vrai qu'on a perdu un peu l'habitude de ça ». Une sociabilité communautaire dont l'intensité dépend d'une personne n'est pas une institution.

G1.5.4 en tire le diagnostic le plus explicite, et le formule comparativement :

« Ce qu'il manquerait pour moi, c'est l'unité. Peu importe quel parti politique on supporte, mais on ne met pas en valeur l'unité cambodgienne […] Par rapport à d'autres communautés comme par exemple les chinoises ou vietnamiennes, ils ont quand même le sens de dire, de défendre la nation vietnamienne ou la nation chinoise […] On ne manifeste pas assez d'une manière unitaire. » (voir Annexe 5)

Le clivage invoqué est politique et importé, et il produit une conséquence directement diplomatique. La diaspora cambodgienne de Belgique ne constitue pas un acteur collectif structuré, et ne peut donc être ni mobilisée ni instrumentalisée comme telle par l'État d'origine.

Une exception doit toutefois être enregistrée : la seule action collective attestée dans le corpus est une manifestation relative à la frontière thaïlandaise, tenue aux Pays-Bas. La communauté n'est donc pas inactivable, elle est mobilisable sur la question territoriale actuelle, non sur le passé.

4.6.2. Tuol Sleng comme substitut de transmission

En l'absence de récit familial continu, c'est le lieu de mémoire étatique qui accomplit le travail de transmission. Le corpus en fournit deux attestations complémentaires.

La première est un déclencheur de parole. G2.2 rapporte la seule occasion où son père a développé son récit : la visite de Tuol Sleng : « on a été avec lui et là, il a un peu plus parlé. Il a approuvé certaines choses qu'on entendait dans les audioguides et tout ça ». Le dispositif d'État fournit l'énoncé, le témoin confirme ou infirme le propos.

La seconde est une délégation explicite. G1.5.1, qui se juge non qualifiée pour raconter, redirige ses enfants vers le lieu : « Je conseillais de visiter, comment là, le Tuol Sleng, la prison là, et aussi essayer de voir l'histoire parce que pour moi, comme je ne connais pas, je ne sais pas raconter ». Le musée n'est pas ici un complément de la transmission familiale, il en est le remplaçant désigné.

Le contre-cas est décisif et provient, une fois de plus, des contributions non diasporiques. CÉ réside à Phnom Penh depuis trente-quatre ans et n'a jamais mis les

pieds à Tuol Sleng ni à Choeung Ek. Elle en donne la raison en une phrase: « car je suis restée bloquée dessus ». Le lieu de mémoire fonctionne donc comme un dispositif orienté vers l'extérieur. Il est visité par ceux qui viennent de loin et évité par celle qui vit à côté.

4.6.3. L'imperméabilité aux instruments mémoriels récents

Le corpus permet enfin de tester la portée des deux instruments mémoriels les plus récents de l'État cambodgien : l'inscription de Tuol Sleng et de Choeung Ek au patrimoine mondial en juillet 2025 et la législation réprimant la négation des crimes Khmers rouges adoptée la même année[7].

Aucun participant n'avait connaissance de la loi. G1.5.5 répond « Non. Ah bon ? ». Sur l'inscription au patrimoine mondial, les réponses sont partagées : G1.5.1 en avait entendu parler et l'approuve dans les termes mêmes de la justification officielle, la conservation pour les générations futures ; G2.2, G1.5.3 et CÉ l'ignoraient.

Enseignante, résidant à Phnom Penh depuis trente-quatre ans, CÉ découvre l'information au moment de répondre au questionnaire et la commente ainsi : « C'est plutôt un héritage douloureux ». L'imperméabilité constatée n'est donc pas seulement diasporique. Un dispositif mémoriel de portée internationale, adopté six mois plus tôt et concernant deux sites situés dans sa propre ville, ne l'avait pas atteinte.

Si les instruments mémoriels de l'État n'atteignent ni sa diaspora ni une partie de sa population résidente instruite, c'est que leur destinataire principal se situe autre part. L'hypothèse d'une mémoire officielle orientée vers la scène internationale, plutôt que vers la société, ne peut être établie uniquement par notre corpus. Toutefois, il la rend plausible, en nous montrant à qui ces instruments ne parlent pas.

[7] Il s'agit respectivement de la décision 47 COM 8B.14 du Comité du patrimoine mondial, adoptée à sa 47e session tenue à Paris le 11 juillet 2025, et de la loi relative à la non-reconnaissance des crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 18 février 2025 et promulguée le 1er mars 2025. Ces deux instruments sont analysés au chapitre 5, sections 5.3 et 5.6.

Ce chapitre a analysé dix contributions afin de documenter ce qui se transmet et ce qui se tait entre trois générations. Plusieurs résultats en ressortent :

La transmission existe mais n'est pas narrative. Elle passe par des objets, des goûts, des gestes et des rites, et ces rites voyagent sans leur nomenclature ni leur exégèse. Ensuite, le silence n'est pas un phénomène unique mais un ensemble de régimes distincts. Le plus notable est le renversement protecteur, c'est le destinataire du souvenir qui s'enferme dans un silence de peur de blesser celui qui le détient. La mésattribution réciproque est plus structurelle. Elle a été documentée dans le foyer F1, où quatre entretiens séparés montrent que personne ne se reconnaît comme responsable du silence, elle constitue un cas majeur pour notre analyse.

Continuons avec la spécificité de la diaspora. Celle-ci ne réside pas dans une intensité supérieure du silence mais bien dans une modification de son architecture. Là où le circuit horizontal de la mémoire de pairs reste, au village ou entre amis exilés, la parole se fait sans passer par les générations. Là où le placement individuel l'a détruit, le canal vertical est le seul disponible, et c'est celui que les régimes protecteurs bloquent. Ensuite, la mémoire d'État voyage comme fait et non comme calendrier. L'événement de 1979 est connu, mais la date qui l'institue n'est reconnue que des participants résidant au Cambodge, et la seule substitution stable observée, celle de l'indépendance, s'avère intrafamiliale. Enfin, les puissances extérieures sont toutes perçues selon différents schémas, en fonction de la position qu'elles occupent ou ont occupée dans la mémoire du pays.

Ces résultats délimitent aussi la portée de ce chapitre. Ce qu'il établit, c'est l'existence d'un versant vernaculaire de la mémoire cambodgienne. Celui-ci s'est construit indépendamment du récit officiel et parfois en tension directe avec lui. Le chapitre suivant analyse le versant que l'État construit et diffuse.

5. La fabrique du récit national : la mémoire officielle cambodgienne et ses mécanismes de diffusion

Le présent chapitre se tourne vers la mémoire « officielle », celle que l'État cambodgien construit, institutionnalise et diffuse depuis 1979. Il s'agit de comprendre

comment ce récit d'État s'est édifié, par quels canaux il se propage (commémorations, lieux de mémoire, justice, école, législation et nomination) et quelles fonctions il remplit.

Conformément à notre question de recherche, l'analyse est orientée vers une interrogation précise : en quoi cette mémoire officielle constitue-t-elle une ressource pour les positionnements diplomatiques de l'État cambodgien ? Une opération supplémentaire est ajoutée ici, qui distingue ce chapitre de la littérature existante. Chaque mécanisme est confronté aux résultats du Chapitre 4, c'est-à-dire à ce que le corpus d'entretiens permet d'établir. Cette confrontation ne prétend pas mesurer une influence, mais elle établit à qui chaque dispositif parle et à qui il ne parle pas.

5.1.Le corpus documentaire

L'analyse qui suit repose sur un corpus documentaire distinct du corpus d'entretiens, dont il convient d'expliciter la composition et les limites. Trois ensembles ont été mobilisés[8]. Le premier réunit les textes normatifs et réglementaires. Le deuxième rassemble les documents produits par les institutions internationales ainsi que les jugements et communiqués des Chambres extraordinaires. Le troisième réunit la presse indépendante cambodgienne et régionale ainsi que la presse internationale, mobilisée pour l'établissement des faits contemporains. Lorsqu'une information n'est disponible que par l'agence de presse officielle ou la presse d'État, elle est citée pour

[8] Le premier ensemble réunit les textes normatifs cambodgiens : la Constitution du Royaume du Cambodge du 24 septembre 1993 et ses révisions, la loi du 7 juin 2013 puis la loi du 1er mars 2025 sur la non-reconnaissance des crimes du Kampuchéa démocratique, le décret royal du 25 février 2025 sur les sites mémoriaux, les sous-décrets relatifs aux jours fériés, la révision constitutionnelle du 11 juillet 2025 et la loi du 25 août 2025 modifiant la loi sur la nationalité. Le deuxième réunit les instruments internationaux et les décisions juridictionnelles : l'accord de Paris du 23 octobre 1991, l'accord du 6 juin 2003 entre l'Organisation des Nations unies et le gouvernement royal du Cambodge relatif aux Chambres extraordinaires, les jugements et arrêts de ces Chambres, les arrêts de la Cour internationale de Justice du 15 juin 1962 et du 11 novembre 2013, les décisions 32 COM 8B.102 et 47 COM 8B.14 du Comité du patrimoine mondial, ainsi que les documents des Nations unies de la série A/79 relatifs au différend frontalier de 2025. Le troisième réunit la presse indépendante cambodgienne et régionale, la presse internationale et, à titre de sources d'énonciation officielle et non d'établissement des faits, l'Agence Kampuchea Presse, le Khmer Times et Fresh News.

ce qu'elle établit, c'est-à-dire la position du gouvernement, et non comme preuve du fait lui-même.

Trois limites doivent être énoncées. Si l'auteur est locuteur natif, il n'a cependant pas les compétences nécessaires à la lecture des documents normatifs et juridiques. Nous dépendrons donc de traductions et de sources secondaires pour les textes normatifs. L'espace médiatique cambodgien est très contrôlé, ce qui rend la presse utile pour établir la position officielle et très peu fiable pour un établissement contradictoire des faits. Enfin, les archives diplomatiques cambodgiennes ne sont pas accessibles, ce qui complique grandement notre recherche.

5.2.Le 7 janvier, matrice du récit officiel

Le 7 janvier 1979, les troupes vietnamiennes et les forces du Front uni national pour le salut du Kampuchéa entrent dans Phnom Penh, mettant fin au régime du Kampuchéa démocratique. Dès les premières semaines, la République populaire du Kampuchéa, installée par Hanoï, entreprend de transformer cette date en récit fondateur, le 7 janvier devient le « Jour de la victoire », célébré comme une seconde naissance du peuple cambodgien. Durant les années 1980, le récit est officiel à l'intérieur des frontières et marginalisé à l'extérieur. La communauté internationale, dans le contexte de la Guerre froide, maintient le siège du Kampuchéa démocratique à l'ONU jusqu'en 1991. Ce n'est qu'avec la consolidation du pouvoir de Hun Sen, que ce récit gagne le statut de mémoire officielle, institutionnalisée et incontestable publiquement (Pollak, 1993).

5.2.1. Un calendrier commémoratif

Le 7 janvier est célébré avec ferveur par le parti au pouvoir. Le 20 mai, « Journée nationale du souvenir », héritière de la « Journée de la haine » instituée en 1984, a été érigée en jour férié national par sous-décret du 14 février 2018[9], puis retirée de la liste

[9] Le sous-décret est signé le 14 février 2018 par le Premier ministre Hun Sen et le vice-Premier ministre Bin Chhin. Il substitue l'intitulé « Journée nationale du souvenir » à celui de « Journée de la haine », institué le 20 mai 1984 par la République populaire du Kampuchéa contre la « clique génocidaire Pol Pot – Ieng Sary – Khieu Samphan » ; la date du 20 mai 1975 est retenue comme celle du début des exécutions de masse. Les Chambres extraordinaires ont reconnu cette journée comme mesure de réparation collective au bénéfice des parties civiles dans le dossier 002/01.

des jours fériés en 2020, mais demeure commémorée officiellement. Le 29 décembre est associé à la fin de la guerre et à la réintégration des derniers Khmers rouges au terme de la politique dite « gagnant-gagnant », instrumentalisée par l'inauguration du Win-Win Memorial à Phnom Penh en décembre 2018 (Strangio, 2020).

La fonction diplomatique de ce calendrier devient double. D'une part, le 7 janvier inscrit la dette à l'égard du Vietnam au cœur du récit national, inscription qui, on le verra, contraint la marge de manœuvre cambodgienne vis-à-vis de Hanoï. D'autre part, le glissement progressif du moment fondateur vers 1998 et la pacification « gagnant-gagnant » exclusivement attribuée à Hun Sen, permettent de dévietnamiser le récit et d'affirmer une souveraineté narrative. Le Parti du peuple cambodgien n'est plus l'obligé de Hanoï, il est le seul artisan de la paix (Strangio, 2020).

5.2.2. Ce que le corpus d'entretiens en révèle

L'événement de janvier 1979 est connu de la quasi-totalité des participants, mais la date qui l'institue n'est reconnue que de ceux qui vivent au Cambodge. En diaspora, elle donne lieu à des non-reconnaissances, à une valorisation sans contenu, à un codage perspectiviste qui refuse de trancher, et, dans un seul foyer, à une substitution par l'indépendance. Le contraste est net avec le témoin resté au pays, qui restitue immédiatement la formule officielle.

Sans son relais associatif, une commémoration ne possède pas les moyens de franchir les frontières car elle se construit par sa routine calendaire. C'est la répétition annuelle, cérémonie et médias qui font vivre sa mémoire. Cela nous permet de comprendre que le récit officiel voyage comme une information mais pas comme un calendrier ; or c'est sous forme de calendrier qu'il produit ses effets politiques.

5.3. Les lieux de la mémoire d'État et la consécration patrimoniale

5.3.1. Des lieux de mémoire

Le musée du génocide de Tuol Sleng, ancien centre de détention et de torture S-21 installé dans un lycée de Phnom Penh, et le mémorial de Choeung Ek, principal *killing field* associé à S-21 où sont exposés les crânes de milliers de victimes, constituent les deux principaux lieux de mémoire du génocide cambodgien, au sens de Nora (1984).

Le musée de Tuol Sleng est créé dès 1979-1980 par le régime de la République populaire du Kampuchéa, avec l'appui d'experts vietnamiens, dans un contexte où la documentation du crime sert aussi à justifier l'intervention de Hanoï devant une opinion internationale hostile (Hughes, 2008; Ledgerwood, 1997).

5.3.2. Juillet 2025 : UNESCO comme opération diplomatique

Le 11 juillet 2025, lors de la 47e session du Comité du patrimoine mondial réunie à Paris, l'UNESCO inscrit sur la Liste du patrimoine mondial « Sites mémoriaux cambodgiens : des centres de répression aux lieux de paix et de réflexion », regroupant Tuol Sleng, Choeung Ek et l'ancienne prison M-13[10], située à la limite des provinces de Kampong Chhnang et de Kampong Speu, où Duch expérimenta dès 1971 les techniques d'interrogatoire perfectionnées ensuite à S-21 (Chandler, 2008).

Cette inscription, préparée en amont par un décret royal du 25 février 2025 érigeant les trois sites en ensemble mémoriel national protégé[11], a été obtenue l'année du cinquantième anniversaire du 17 avril 1975. Elle constitue un cas d'école pour notre analyse, parce qu'elle donne à voir la conversion d'un capital mémoriel en capital diplomatique. En effet, l'État cambodgien obtient la validation de son récit, celui d'une nation victime, résiliente et réconciliée, et la consécration de ses lieux de mémoire comme patrimoine de l'humanité.

Le fait que les inscriptions à l'UNESCO aient également servi de détonateur au conflit avec la Thaïlande, avec Preah Vihear en 2008, souligne que la patrimonialisation n'est jamais diplomatiquement neutre dans la région.

[10] Comité du patrimoine mondial, décision 47 COM 8B.14, 47e session, Paris, 11 juillet 2025, bien n° 1748, inscrit sur la seule base du critère (vi). L'ancienne prison M-13 s'étend effectivement sur deux provinces, Kampong Chhnang du côté du village de Prey Chrov et Kampong Speu du côté du village de Thmar Kup. L'inscription au seul titre du critère (vi), qui vise l'association à des événements d'une signification universelle exceptionnelle, rattache le bien à la série des sites de conscience déjà constituée par Auschwitz-Birkenau en 1979, le Mémorial de la paix d'Hiroshima en 1996 et les sites mémoriaux du génocide au Rwanda en 2023.

[11] Décret royal signé le 25 février 2025 par le roi Norodom Sihamoni, portant création de l'ensemble mémoriel et fixant les limites des trois composantes ainsi que leurs zones tampons. Le dossier de nomination indique que ces délimitations, arrêtées entre novembre 2024 et février 2025, ont été formellement établies par ce décret, la formalisation des périmètres constituant une condition posée par les organes consultatifs à la recevabilité de la candidature.

5.3.3. Ce que le corpus d'entretiens en révèle

Tuol Sleng fonctionne, pour la diaspora, comme un substitut de transmission. Il est le déclencheur documenté de la seule prise de parole développée d'un père ayant vécu les traumatismes de cette période, et il est désigné comme relais par une mère qui se juge incompétente sur le sujet. De son côté, la participante du corpus qui réside à Phnom Penh depuis trente-quatre ans refuse d'y aller, et le justifie par son incapacité à replonger dans son passé.

Le lieu est donc visité par ceux qui viennent de loin et évité par celle qui vit à côté. Cela indique que le dispositif est orienté vers l'extérieur, et donne un sens empirique à la démarche de patrimonialisation. Le troisième résultat pertinent est que l'inscription elle-même, neuf mois après son obtention, était inconnue de la majorité des participants, y compris de la résidente de Phnom Penh, enseignante. Le dispositif atteint donc le Comité du patrimoine mondial avant la société qu'il représente.

5.4. La justice comme scène mémorielle

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, tribunal hybride associant juges cambodgiens et internationaux sous l'égide des Nations unies[12], ont constitué de 2006 à 2022 la scène la plus visible de la politique mémorielle cambodgienne. Leur bilan judiciaire est quantitativement modeste : seulement trois condamnations définitives[13], celle de Kaing Guek Eav, dit Duch, directeur de S-21, en

[12] Les Chambres extraordinaires procèdent de la loi cambodgienne du 10 août 2001 portant création de chambres extraordinaires au sein des tribunaux du Cambodge, amendée le 27 octobre 2004, et de l'accord du 6 juin 2003 entre l'Organisation des Nations unies et le gouvernement royal du Cambodge concernant la poursuite, conformément au droit cambodgien, des auteurs des crimes commis pendant la période du Kampuchéa démocratique, approuvé par la résolution 57/228 B de l'Assemblée générale du 13 mai 2003. Leur compétence est limitée aux hauts dirigeants et aux principaux responsables des crimes commis entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979.

[13] Dossier 001 : Kaing Guek Eav, dit Duch, jugement de la Chambre de première instance du 26 juillet 2010, arrêt de la Chambre de la Cour suprême du 3 février 2012 portant la peine à la réclusion à perpétuité. Dossier 002/01 : Nuon Chea et Khieu Samphan, jugement du 7 août 2014 pour crimes contre l'humanité, arrêt du 23 novembre 2016. Dossier 002/02 : jugement du 16 novembre 2018, retenant notamment le génocide contre les Vietnamiens et, à l'encontre de Nuon Chea seul, le génocide contre les Chams ; arrêt de la Chambre de la Cour suprême rendu le 22 septembre 2022 et motivé le 23 décembre 2022 (dossier n° 002/19-09-2007-ECCC/SC, document F76). Nuon Chea étant décédé le 4 août 2019, la procédure d'appel s'est éteinte à son égard et seule la condamnation de Khieu Samphan a été confirmée.

2010 et confirmée en appel en 2012, puis celles de Nuon Chea et Khieu Samphan, en 2014 pour crimes contre l'humanité et en 2018 pour génocide (Ciorciari & Heindel, 2014). Ce dernier jugement fut confirmé en appel en 2022, pour un coût total d'environ 337 millions de dollars sur seize années de fonctionnement (Associated Press, 2022).

Deux apports sont à souligner. Le terme de génocide est désormais établi en droit pour les crimes commis contre les Vietnamiens et les Chams. Les audiences ont brisé un silence de trois décennies et légitimé la parole des victimes par le statut de partie civile. Elles ont été suivies par des centaines des milliers de Cambodgiens.

Le gouvernement de Hun Sen a cherché à limiter le périmètre des poursuites, s'opposant à l'ouverture des dossiers 003 et 004 visant des cadres intermédiaires[14], qui pour certains, sont devenus des alliés du régime. La justice transitionnelle s'est donc arrêtée là où commençait le pacte d'impunité scellé avec les anciens cadres ralliés (Ciorciari & Heindel, 2014; Strangio, 2020).

Deux participants, de familles différentes, décrivent la coexistence avec d'anciens exécutants et l'absence de justice envers eux. Les deux en tirent la même conclusion : le silence ne se résoudra pas par la justice, mais par l'extinction des générations impliquées.

5.5.L'école et les manuels

De 1979 à la fin des années 2000, la période du Kampuchéa démocratique est pratiquement absente des programmes cambodgiens. Elle est d'abord traitée sous forme de propagande anti-Pol Pot, servant en parallèle à légitimer le régime en place. S'ensuivra une volte-face dans les années 1990, la propagande sera retirée des manuels suite à la réconciliation politique avec les factions royalistes puis khmères rouges. Pendant trois décennies, l'enseignement a orchestré un silence sur l'événement majeur

[14] Le dossier 003 vise Meas Muth, le dossier 004 Im Chaem, Ao An et Yim Tith. Aucun n'a donné lieu à un procès : les co-juges d'instruction national et international y ont rendu des ordonnances de clôture divergentes, et la Chambre préliminaire n'a jamais réuni la super-majorité requise pour les départager, ce qui a entraîné l'extinction des poursuites. Hun Sen s'était publiquement opposé dès 2010 à l'ouverture de nouveaux dossiers, en invoquant le risque d'un retour à la guerre civile.

de l'histoire contemporaine du pays. Le tournant survient en 2007 avec la publication du premier manuel d'histoire du génocide écrit par un Cambodgien pour les élèves cambodgiens (Dy, 2013).

Les enquêtes du Documentation Center of Cambodia (DC-CAM) indiquent que la grande majorité des jeunes Cambodgiens déclarent avoir d'abord appris la période khmère rouge par leur famille et non pas par l'école. Pendant trente ans, la transmission s'est donc faite uniquement par voie familiale (Pham et al., 2009).

Une participante née en 1979 situe vers ses douze ans le moment où elle a compris ce qui s'était passé et elle l'attribue à une histoire racontée par son professeur et non au programme. En diaspora, l'histoire cambodgienne n'a évidemment jamais eu prise. Le seul dispositif de diffusion réellement massif de la mémoire officielle, l'école, exclut cette population qui ne peut se reposer que sur ses propres recherches.

5.6. Légiférer la mémoire : de la loi de 2013 à la loi du 1er mars 2025

Une première loi contre la négation des crimes du Kampuchéa démocratique est adoptée en 2013, à l'initiative de Hun Sen. Cependant, cette adoption s'inscrit dans un contexte politique car elle suit immédiatement la diffusion d'un enregistrement attribué à un dirigeant d'opposition minimisant la responsabilité khmère rouge dans la gestion de S-21 (Strangio, 2020).

Le dispositif est durci ensuite par le gouvernement de Hun Manet qui approuve en janvier 2025 un projet de loi remplaçant le texte de 2013. Adopté à l'unanimité des cent quinze députés le 18 février 2025, approuvé par le Sénat, signé par le roi Norodom Sihamoni et entré en vigueur le 1er mars 2025[15], le nouveau texte porte les peines à une fourchette d'un à cinq ans d'emprisonnement, assortie d'amendes de dix à

[15] Loi relative à la non-reconnaissance des crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique, en sept articles, adoptée à l'unanimité des cent quinze députés le 18 février 2025, approuvée par le Sénat et promulguée le 1er mars 2025 ; elle abroge la loi du 7 juin 2013. Les qualifications visées sont celles retenues par les Chambres extraordinaires : génocide, crimes contre l'humanité et infractions graves aux conventions de Genève de 1949. Le principe en avait été demandé par Hun Sen au Conseil des ministres en mai 2024, et le projet approuvé par le gouvernement en janvier 2025.

cinquante millions de riels, pour quiconque nie, minimise ou conteste la réalité des crimes commis sous l'ancien régime.

Cette loi offre trois lectures. Officiellement, elle permet d'aligner le Cambodge sur les standards internationaux de lutte contre le négationnisme. Elle s'inspire du modèle des législations européennes sur la Shoah. De manière plus critique, elle verrouille le récit de l'État car l'appareil judiciaire est sous contrôle du pouvoir. Cette loi criminalise toute lecture historique dissidente et empêche les débats académiques sur les qualifications et responsabilités. Enfin, d'un point de vue diplomatique, elle régule les tensions mémorielles avec Hanoï.

Aucun des dix participants n'avait connaissance de cette loi. Une législation adoptée à l'unanimité et entrée en vigueur depuis plus d'un an au moment des entretiens n'a atteint aucun membre du corpus. Cette loi n'est pas un dispositif de diffusion mémorielle, car elle ne transmet rien : elle interdit. Son destinataire réel n'est ni la population ni la diaspora, mais un champ politique restreint, celui des opposants, des journalistes et des polémistes en ligne.

Un second instrument, adopté le 25 août 2025 dans le contexte du conflit frontalier, poursuit cette logique. Celui-ci de son côté permet la déchéance de nationalité pour trahison ou atteinte à la souveraineté nationale[16]. Ces deux textes poursuivent le même objectif : définir le périmètre de l'énonçable, borné par les besoins narratifs du régime.

5.7.Nommer : une technique mémorielle négligée

Le canal reliant le Mékong à la mer porte le nom de Funan Techo, l'aéroport international ouvert récemment porte le nom de Techo, le mémorial de la pacification s'appelle Win-Win Memorial. Les infrastructures sont indissociables d'un énoncé

[16] Le dispositif procède de deux textes successifs. L'Assemblée nationale a d'abord révisé, le 11 juillet 2025 et à l'unanimité de ses cent vingt-cinq membres, l'article 33 de la Constitution, qui interdisait jusque-là de priver un citoyen khmer de sa nationalité, pour renvoyer désormais à la loi la détermination de l'acquisition, de la perte et du retrait de la nationalité ; le Conseil constitutionnel avait admis la recevabilité de cette révision le 2 juillet. La loi modifiant la loi sur la nationalité a ensuite été adoptée le 25 août 2025. Une coalition de cinquante organisations non gouvernementales cambodgiennes avait publié la veille une déclaration commune dénonçant l'imprécision des notions de trahison et de collusion avec des puissances étrangères.

mémoriel. Funan renvoie au premier État de l'espace khmer, Techo est le titre honorifique de Hun Sen, et « gagnant-gagnant » désigne la politique par laquelle il revendique la fin de la guerre.

Cette manière de faire offre trois avantages par rapport aux mécanismes précédents. Une commémoration peut être supprimée, mais un toponyme s'accroche et reste dans l'usage. Elle est indolore, car elle ne demande ni cérémonie ni budget. Et surtout, elle est exportable, car le nom d'un aéroport ou d'un canal circule dans des documents commerciaux et diplomatiques internationaux sans avoir besoin de justification. Le cas de Sihanouk en est un exemple involontaire dans notre corpus, aujourd'hui, la ville portant son nom est restée dans l'usage sans que l'on en comprenne l'origine.

5.8. Les silences du récit officiel

Suivant Pollak (1993), pour qui le silence est une modalité active de la gestion mémorielle et non une simple absence, quatre silences structurants du récit cambodgien peuvent être identifiés.

Le premier porte sur les bombardements américains du début des années 1970, qui contribuèrent à la déstabilisation du pays et au soutien des campagnards envers les Khmers rouges. Pourtant, ce récit reste marginal dans le discours d'État. Ce silence intervient dans une période où le pays soigne ses relations avec Washington. Le second repose sur le passé Khmer rouge d'une partie des dirigeants, à commencer par l'ancien Premier ministre. Le récit officiel tente de résoudre cette contradiction en séparant les cadres ralliés des génocidaires jugés. Le troisième touche de son côté à la nature de la présence vietnamienne après 1979. Elle est présentée comme une libération puis assistance fraternelle, mais n'est jamais explicitement considérée comme une occupation. Enfin, le dernier concerne les mémoires politiques rivales, l'ère Sihanouk est réduite à un simple folklore patrimonial tandis que la mémoire républicaine de Lon Nol est, de son côté, totalement invisibilisée.

Deux d'entre eux sont doublés d'un silence vernaculaire, deux autres sont contredits par le récit familial.

Sur les bombardements américains, la convergence avec le versant familial est frappante. Comme indiqué à la section 4.5.5, deux silences distincts, l'un institutionnel et l'autre domestique, se rencontrent sur le même objet, sans que l'un soit la cause de l'autre. Ce double silence est le point d'observation le plus net de l'articulation entre les deux registres. Il en va de même sur le silence relatif aux mémoires politiques rivales. Le corpus confirme la dépolitisation complète de la figure de Sihanouk, aujourd'hui réduite à une ville ou à son simple titre. Cela se confirme aussi par l'invisibilisation totale de la période Lon Nol, celle-ci n'est mentionnée par presque aucun participant sinon très vaguement.

Les deux autres silences sont en revanche contredits. Concernant le passé khmer rouge des élites, un participant restitue la trajectoire de Hun Sen avec précision. De sa dissidence à son passage au Vietnam puis à sa prise du pouvoir, il reconstruit avec clarté l'histoire de l'ancien homme fort du pays, ce sont des parties que le récit officiel ne met pas en avant. En ce qui concerne la présence vietnamienne, le corpus n'est pas unanime sur le bon terme à employer, certains emploient le mot libération avec réserve tandis que d'autres le disent avec ironie.

Ces silences sont des choix narratifs et leur cohérence répond aux besoins diplomatiques et de légitimation du régime. La diaspora, hors de portée de l'appareil d'État, offre le cas limite de cette politique. Elle se compose de porteurs isolés des canaux principaux de propagande du régime.

5.9. La mémoire officielle comme dispositif de sécurité ontologique d'État

Mais cette lecture instrumentale ne suffit pas à expliquer l'intensité du surinvestissement mémoriel cambodgien. Pourquoi durcir une loi sur le négationnisme quarante-six ans après les faits, alors que nul ne conteste sérieusement la réalité du génocide, et alors que, comme le corpus l'établit, cette loi n'est connue de personne ?

L'hypothèse de la sécurité ontologique offre une réponse plus convaincante. Pour Mitzen (2006) et Steele (2008), un État défend, au-delà de son territoire, la continuité de la biographie qu'il tient sur lui-même. Le récit officiel cambodgien remplit

exactement cette fonction. Née d'une rupture ontologique absolue où un État s'est retourné contre sa propre population, le régime issu de 1979 a reconstruit une biographie nationale tenable autour d'une simple affirmation : « Nous sommes la nation qui a survécu au pire, qui s'est relevée, et qui garantit que cela ne reviendra jamais. » Les menaces que ces dispositifs créent ne sont pas militaires mais narratives.

Si le véritable objectif était la transmission, son échec auprès de la diaspora et le fait qu'elle soit ignorée d'une résidente instruite de Phnom Penh en feraient un dispositif défaillant. Cependant, si on admet qu'il vise la création d'une biographie d'État spécifique devant des audiences déterminées telles que le comité du patrimoine mondial, des partenaires diplomatiques ou encore le champ politique intérieur, alors son efficacité se mesure devant ces audiences et non dans la société.

Le récit mémoriel officiel est l'outil utilisé par le Cambodge pour adapter sa diplomatie selon trois cultures d'anarchie : un registre hobbesien avec la Thaïlande (mémoire de la spoliation) ; un registre lockéen avec le Vietnam (mémoire de la dette) ; et un registre kantien destiné aux institutions multilatérales.

La mémoire officielle du pays est datée, stratifiée et réversible. Au fil des régimes et des crises, elle a évolué et s'est montrée malléable au gré des besoins narratif du moment. Ses mécanismes se sont densifiés au fur et à mesure du temps avec le marqueur temporel de 2025, qui en quelques mois regroupe le décret royal de février, la loi du 1er mars, le cinquantenaire du 17 avril non commémoré, l'inscription UNESCO de juillet, et la loi sur la déchéance de nationalité d'août. Ces mécanismes ont également des destinataires distincts et ceci est mis en exergue lorsqu'on confronte le récit national à notre corpus. Aucun ne vise la diaspora et aucun ne l'atteint. Cette mémoire fonctionne comme un dispositif de sécurité ontologique dont le sujet est l'État lui-même, ce qui explique qu'elle puisse être à la fois intensément produite et faiblement reçue. Il nous reste à observer cette mémoire en action dans les relations extérieures.

PARTIE III : La mémoire en action

6. La mémoire en action : les strates mémorielles comme leviers de la politique étrangère cambodgienne

Ce dernier chapitre opère la synthèse annoncée dans notre question de recherche : il analyse comment ces strates sont concrètement mobilisées dans les positionnements diplomatiques du Cambodge contemporain.

Il ne s'agit pas de démontrer que les mémoires familiales de la diaspora influencent les décisions prises à Phnom Penh. Le chapitre précédent nous a montré que les canaux par lesquels une telle influence transiterait n'existent pas, et le Chapitre 4 a mis en évidence le fait que la diaspora ne constitue pas un acteur collectif structuré. La thèse défendue ici est différente : l'État cambodgien puise dans un répertoire mémoriel qu'il partage avec ses ressortissants sans le contrôler, et les positions diplomatiques qu'il adopte sont tantôt confortées, tantôt contredites, tantôt simplement ignorées par le versant vernaculaire de ce répertoire. L'intérêt analytique tient à la cartographie de ces trois cas de figure car il varie selon les relations.

Nous procédons par étude de quatre relations structurantes. Elles sont choisies car elles activent chacune une strate mémorielle distincte. La France d'abord, pour la mémoire coloniale, la Chine pour la mémoire de la souveraineté et de la non-ingérence, le Vietnam pour la mémoire ambivalente de la libération et de l'emprise et la Thaïlande, au sein de l'ASEAN, pour la mémoire de la spoliation territoriale.

6.1. La France : la mémoire coloniale comme ressource ambivalente

6.1.1. Le paradoxe du protectorat sauveur

La relation franco-cambodgienne repose sur un socle mémoriel singulier, le protectorat français. De 1863 à 1953, cet épisode est le plus souvent remémoré, dans le récit national cambodgien, non comme une domination mais comme une protection. Cette lecture, celle d'une France bouclier ayant préservé l'intégrité territoriale khmère et

obtenu en 1907 la rétrocession des provinces de Battambang et Siem Reap, distingue radicalement le cas cambodgien des mémoires coloniales conflictuelles d'autres anciennes colonies françaises.

Cette mémoire se matérialise dans différents vecteurs contemporains. Nous pouvons citer la coopération patrimoniale française à Angkor et autour de Preah Vihear, la formation des élites et la restitution d'antiquités khmères (Jeldres, 2012). Cette manière de considérer la période du protectorat offre la possibilité de mobiliser la France comme partenaire de rééquilibrage face à l'essor chinois, sans que le passé colonial ne constitue l'obstacle qu'il représente ailleurs.

Une tension se crée lorsque le récit d'un « protectorat sauveur » entre en conflit avec la matrice postcoloniale utilisée par le régime. Ce cas particulier se manifeste lorsque le pays cherche à affirmer sa souveraineté. C'est notamment ce qu'il se passe face aux critiques occidentales sur la question des droits humains. Le Cambodge instrumentalise ainsi sa mémoire coloniale de deux manières. Une première, apaisée, considérant la France comme un partenaire privilégié. Une seconde, défensive, qui réactive le registre anti-impérialiste afin de se détacher de toute ingérence. Ce dernier registre est celui exploité par la Chine.

6.1.2. Une divergence nette

La critique postcoloniale de la France n'est pas transmise depuis le Cambodge, elle est produite en Europe. Les participants restés les plus proches du Cambodge donnent de la France l'image la plus favorable, tandis que les participantes nées et scolarisées en Belgique produisent une critique du découpage colonial. Ils vont jusqu'à faire de la cartographie française l'origine du conflit frontalier contemporain. Deux implications en découlent.

La première est que la diaspora n'est pas un relais du récit d'État sur cette relation. Elle en crée un concurrent, plus critique, issu d'un savoir acquis dans le pays de résidence. La seconde est que cette divergence n'a aucun effet diplomatique, faute d'organisation communautaire capable de la porter.

6.2. La Chine : mémoire de la souveraineté et alliance de la non-ingérence

6.2.1. Anti-impérialisme et non-ingérence

L'alignement stratégique du Cambodge sur la Chine, devenu structurant sous Hun Sen et poursuivi avec ferveur par Hun Manet, s'appuie sur une convergence mémorielle explicite. Beijing promeut un ordre international qu'il fonde sur la souveraineté absolue. Ce principe entre en résonance avec l'expérience cambodgienne durant la transition onusienne (1991-1993). Le récit officiel qui s'y réfère a conservé une mémoire ambivalente (Chapitre 3). Cette ambivalence alimente une mémoire qui définit cette période comme une tutelle internationale intrusive. Ce répertoire est mobilisé lorsque l'Occident critique l'État et en particulier sur le cas du recul démocratique du pays. La Chine apparaît alors comme un partenaire respectueux de la souveraineté du Cambodge, car elle ne pose aucune condition de gouvernance.

La visite d'État de Xi Jinping à Phnom Penh en avril 2025 a consacré un partenariat stratégique global de coopération sur les Nouvelles Routes de la soie (Xinhua, 2026). Lors de la visite de travail effectuée par Hun Manet en Chine du 15 au 17 juillet 2026**,** les deux parties ont réaffirmé leurs collaborations. Cela s'est manifesté par une accélération des initiatives dites du corridor industriel et technologique et du corridor du poisson et du riz, tout en renforçant la coopération de défense et de sécurité des deux pays (Agence Kampuchea Presse, 2026a, 2026b, 2026c),.

6.2.2. Le Funan Techo

Funan renvoie au royaume antique que la tradition considère comme le premier État de l'espace khmer qui occupait également une partie du Vietnam actuel. Techo est un titre honorifique militaire associé à Hun Sen. Baptiser ainsi une voie navigable financée en partie par la Chine et destinée à réduire la dépendance cambodgienne à l'égard des ports vietnamiens, c'est inscrire un projet d'infrastructure du vingt-et-unième siècle dans une généalogie impériale antérieure au Vietnam lui-même.

L'inauguration a eu lieu le 5 août 2024 avec un coût initial de 1,7 milliards de dollars (Eyler et al., 2024). Depuis, il a été révisé à environ 1,2 milliard. L'achèvement devrait

être en 2028 et deux développements récents méritent notre attention. D'abord, le changement d'appellation officielle, désormais il est présenté comme un programme de gestion des ressources en eau, et non comme un canal. Cette nouvelle dénomination a une fonction diplomatique instantanée, elle déplace le dossier du registre de la navigation, mettant en cause les intérêts portuaires vietnamiens, vers celui de l'hydraulique agricole. Cette version est plus facilement défendable devant la Commission du Mékong et devant Hanoï. Le second est l'écart persistant entre la performance mémorielle et l'avancement matériel : un projet dont l'exécution est restée longtemps suspendue à des litiges fonciers et qui continue d'être présenté comme une affaire d'honneur national (Agence France-Presse, 2024).

6.2.3. Une convergence limitée au niveau des élites

La Chine est l'objet sur lequel le corpus est le plus dense et le plus homogène. Tous les participants qui ont été au Cambodge récemment en décrivent la présence économique, et plusieurs y voient une économie de bénéfice localisé et d'asymétrie du partage. Mais aucun participant ne mobilise le registre sur lequel repose l'alliance officielle. La convergence mémorielle sino-cambodgienne est donc une construction d'élite, limitée aux sommets diplomatiques. La Chine est évaluée en termes strictement matériels et avec une ambivalence assumée, favorable à court terme et inquiétante à long terme.

6.3. Le Vietnam : la mémoire ambivalente de la dette et de l'emprise

La relation entre le Cambodge et le Vietnam révèle parfaitement les fonctions habilitantes et contraignantes de la mémoire. Ce récit de la libération lie le parti au pouvoir, dont Hun Sen fut l'homme installé à l'époque, à son voisin oriental. Cela explique la proximité idéologique et diplomatique, ainsi que la difficulté du régime à assumer publiquement toute distance entre les deux voisins.

Cette mémoire officielle de fraternité coexiste cependant avec un autre récit, celui d'une décennie d'occupation (1979-1989). Celle-ci fut vécue comme une tutelle

pesante qui laissait craindre une perte d'identité liée à une supposée expansion vietnamienne et donc à une vietnamisation du pays.

Aucun des dix participants ne reprend le terme de libération sans réserve. L'un le modalise par un adverbe qui le retourne, en parlant du pays qui aurait soi-disant libéré le Cambodge. Un autre refuse de trancher et indexe chaque qualification sur la position de celui qui l'énonce, invasion pour les Khmers rouges, libération pour une partie des populations. Un troisième superpose dans la même réponse invasion et occupation. Le seul codage positif du corpus nous vient de la contribution écrite, dont l'autrice a transité par le Vietnam entre 1976 et 1978 et dont l'arrière-grand-mère était vietnamienne.

L'État cambodgien doit ainsi gérer une dissonance mémorielle. Il se retrouve à la fois dépendant de Hanoï par le récit fondateur, et à la fois traversé par un ressentiment qu'il ne peut ni endosser officiellement ni ignorer. Le projet Funan Techo est aussi un geste dirigé contre la dépendance vietnamienne. Il est mené malgré les inquiétudes de Hanoï sur les effets hydrologiques dans le delta du Mékong (Eyler et al., 2024). La requalification du projet en programme de gestion de l'eau constitue la réponse rhétorique à ces craintes (Eyler et al., 2024). Le canal constitue une ressource mobilisable en interne et un risque diplomatique à l'extérieur.

6.4. La Thaïlande et l'ASEAN : la mémoire de la spoliation et l'arme patrimoniale

6.4.1. Preah Vihear : un contentieux mémoriel à racine coloniale

Le conflit frontalier avec la Thaïlande est le cas où la mémoire agit le plus directement comme moteur du conflit, et il ramène au cœur de l'héritage colonial. Le différend trouve son origine dans les conventions franco-siamoises de 1904 et 1907, par lesquelles la France fixa la frontière entre le Siam et l'Indochine française. C'est sur cette carte que la CIJ s'appuya en 1962 pour reconnaître la souveraineté cambodgienne

sur le temple[17]. Le contentieux n'est donc pas principalement une question territoriale : c'est une frontière tracée par la France qui structure aujourd'hui encore un conflit interétatique meurtrier.

L'inscription de Preah Vihear au patrimoine mondial en 2008 avait déjà déclenché les affrontements de 2008 à 2011[18]. Côté thaïlandais, la convention de 1907 et la perte de Preah Vihear demeurent une blessure nationale difficile à accepter. Du côté cambodgien, le temple est devenu un symbole de souveraineté et de continuité de la grandeur khmère dont le pays ne peut se séparer aujourd'hui. Deux mémoires nationales antagonistes se cristallisent sur le même objet de pierre.

6.4.2. 2025-2026 : chronologie d'une escalade

La séquence débute avec l'incident du Triangle d'émeraude, le 28 mai 2025 au cours duquel un soldat cambodgien trouve la mort. Le Cambodge choisit alors la voie juridictionnelle. Après un vote des deux chambres le 2 juin et la constitution d'un comité présidé par le vice-Premier ministre chargé des Affaires étrangères, il saisit la CIJ à la mi-juin 2025 pour quatre zones contestées[19]. La Thaïlande refuse cette voie, rappelant qu'elle n'a pas accepté la juridiction obligatoire de la Cour, position partagée par plus d'une centaine d'États, et invoquant le mémorandum d'entente de 2000 qui

[17] Convention franco-siamoise du 13 février 1904 et traité du 23 mars 1907 ; carte dressée en 1907 par des officiers français au nom de la Commission mixte de délimitation. Cour internationale de Justice, Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), fond, arrêt du 15 juin 1962, C.I.J. Recueil 1962, p. 6. La Cour a jugé que la Thaïlande, en s'abstenant de protester pendant des décennies, avait acquiescé à cette carte alors même que son tracé s'écartait de la ligne de partage des eaux prévue par la convention de 1904 : la souveraineté cambodgienne repose donc juridiquement sur un silence thaïlandais, ce qui éclaire la persistance du grief.

[18] Ces affrontements ont conduit le Cambodge à saisir la Cour d'une demande en interprétation le 28 avril 2011. Par ordonnance du 18 juillet 2011, la Cour a indiqué des mesures conservatoires instituant une zone démilitarisée provisoire autour du temple. Par arrêt du 11 novembre 2013 rendu dans l'affaire de la Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), C.I.J. Recueil 2013, p. 281, la Cour a dit que la souveraineté cambodgienne s'étendait à l'ensemble du promontoire de Préah Vihéar, sans se prononcer sur le tracé de la frontière au-delà de cette zone.

[19] Le 15 juin 2025, le gouvernement royal du Cambodge a adressé au greffier de la Cour internationale de Justice une lettre exprimant son intention d'introduire une requête relative aux temples de Ta Moan Thom, Ta Moan Tauch et Ta Krabey ainsi qu'à la zone de Mom Bei. Cette démarche a été portée à la connaissance du Secrétaire général des Nations unies par lettre du représentant permanent du Cambodge du 16 juin 2025, document A/79/952 du 19 juin 2025. La Thaïlande n'ayant pas accepté la juridiction obligatoire de la Cour, une telle requête relèverait de l'article 38, paragraphe 5, du Règlement de la Cour : elle est transmise à l'État défendeur mais n'est ni inscrite au rôle général ni suivie d'aucun acte de procédure tant que celui-ci n'y a pas consenti. Aucune affaire n'a été inscrite au rôle à ce jour.

prévoit un règlement bilatéral[20]. La divulgation, le 18 juin 2025, d'un enregistrement d'une conversation entre Hun Sen et la Première ministre thaïlandaise déclenche une crise politique à Bangkok (Rakkanam & RFA Khmer, 2025 ; The Nation Thailand, 2025).

Les affrontements de la fin juillet 2025 font, en cinq jours, des dizaines de morts et provoquent un exode massif de population. Un cessez-le-feu est conclu le 28 juillet sous médiation de la Malaisie, présidente en exercice de l'ASEAN, et sous la pression de l'administration de Trump[21]. Celle-ci promet aux belligérants des avantages commerciaux dépendant de l'arrêt des affrontements. La Chine et les États-Unis participent comme observateurs à la réunion du comité général de frontière tenue à Kuala Lumpur le 7 août. Un accord dit de paix de Kuala Lumpur est signé le 26 octobre 2025 en marge du sommet de l'ASEAN[22], mais il est en réalité très fragile. La Thaïlande en suspend l'application dès novembre à la suite d'un incident de mine, et les combats reprennent en décembre, avec des opérations terrestres et des frappes aériennes thaïlandaises et la prise de plusieurs localités du nord cambodgien. Un

[20] La Thaïlande a exposé sa position par lettre au Secrétaire général des Nations unies, document A/79/953 : elle n'a pas accepté la juridiction obligatoire de la Cour au titre de l'article 36, paragraphe 2, du Statut depuis 1960, position que partagent selon elle cent dix-huit autres États membres, et elle privilégie les mécanismes institués par le mémorandum d'accord du 14 juin 2000 sur le levé et la démarcation de la frontière terrestre, mis en œuvre par la Commission mixte de démarcation, la Commission générale de frontière et les commissions régionales de frontière.

[21] Réunion tenue à Putrajaya le 28 juillet 2025 sous la présidence d'Anwar Ibrahim, en présence de Hun Manet et du Premier ministre thaïlandais par intérim Phumtham Wechayachai, les États-Unis et la Chine y assistant. Le cessez-le-feu, qualifié d'inconditionnel, prend effet à minuit. La pression américaine s'est exercée par la menace de droits de douane de 36 % sur les exportations des deux pays, ramenés à 19 % dans les accords commerciaux signés le 26 octobre suivant.

[22] Déclaration conjointe du Premier ministre du Royaume du Cambodge et du Premier ministre du Royaume de Thaïlande sur les résultats de leur rencontre à Kuala Lumpur, signée le 26 octobre 2025 en marge du 47e sommet de l'ASEAN par Hun Manet et Anutin Charnvirakul, en présence d'Anwar Ibrahim et de Donald Trump. Le texte n'est pas un traité de paix mais une déclaration politique élargissant le cessez-le-feu du 28 juillet ; il prévoit le retrait progressif des armes lourdes, le déploiement d'une équipe d'observateurs de l'ASEAN et la libération de dix-huit militaires cambodgiens capturés. Il a été signé le jour même que des accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, ce qui éclaire l'articulation entre la médiation régionale et l'incitation commerciale.

nouveau cessez-le-feu est signé le 27 décembre 2025 par les deux ministres de la Défense à un poste-frontière de la province de Chanthaburi[23].

Le bilan humain de l'ensemble de cette escalade dépasse la centaine de morts et plusieurs centaines de milliers de déplacés de part et d'autre. À cela s'ajoute le départ de Thaïlande de plusieurs centaines de milliers de travailleurs cambodgiens depuis août 2025 (Human Rights Watch, 2025).

À l'été 2026, le cessez-le-feu de décembre tient encore, mais la situation reste une paix négative (Galtung, 1969). Phnom Penh accuse Bangkok d'avoir pris le contrôle par la force de zones situées dans quatre provinces frontalières et d'y avoir installé conteneurs et barbelés. Le pays dénonce une modification unilatérale de la ligne de démarcation qu'il déclare ne pas reconnaître, mais la Thaïlande conteste cette version des faits.

En 2025, le Cambodge avait fait de la saisine de la CIJ l'axe principal de sa stratégie. Le pays a transformé sa mémoire de la spoliation en argument juridictionnel. En 2026, il accepte publiquement le cadre bilatéral que la Thaïlande n'a cessé de réclamer. Nous pouvons en dégager que s'appuyer sur le droit international relève d'un pragmatisme et non d'une position de principe. Le Cambodge l'utilise en compensation de sa faiblesse militaire et le délaisse lorsque les bénéfices s'amenuisent.

6.4.3. L'ASEAN

Ce conflit éclaire la fonction diplomatique de l'appartenance cambodgienne à l'ASEAN. Pour Phnom Penh, l'organisation régionale et ses mécanismes offrent un cadre permettant d'internationaliser un différend bilatéral défavorable sur le plan militaire, et d'y mobiliser la ressource mémorielle de la victime légitime dont les droits ont été reconnus par la Cour en 1962. Il s'agit, pour reprendre les concepts du Chapitre

[23] Réunion extraordinaire de la Commission générale de frontière tenue au poste de Ban Pakkad, district de Pong Nam Ron, province de Chanthaburi, le 27 décembre 2025. L'accord, signé par Tea Seiha et Natthaphon Narkphanit, prend effet à midi et prévoit le gel des positions, l'interdiction des survols militaires, une période d'observation de soixante-douze heures et la restitution de dix-huit militaires cambodgiens capturés. Le lendemain, les ministres des Affaires étrangères des deux pays se sont rendus dans le Yunnan pour s'y entretenir avec Wang Yi, ce qui marque l'entrée de la Chine dans le dispositif de règlement aux côtés de la médiation malaisienne et de la pression commerciale américaine.

1, de traduire une mémoire nationale dans la culture kantienne des institutions internationales.

La crise en révèle ses limites par la fragilité des cessez-le-feu successifs. La suspension de novembre, la reprise de décembre et le rôle décisif joué par la pression commerciale américaine montrent que la centralité de l'ASEAN reste relative. Aujourd'hui, les puissances extérieures pèsent au moins autant que ce cadre régional. La mémoire agit donc comme une contrainte où l'irréductibilité des récits nationaux antagonistes rend toute résolution durable extrêmement difficile.

6.4.4. Convergence avec le versant vernaculaire

La frontière thaïlandaise est le seul objet politique du corpus qui circule effectivement entre toutes les générations et toutes les positions. Le cadre de la spoliation continue est repris par le témoin resté au Cambodge, par les femmes de migration tardive, par les isolés et par les participantes nées en Belgique.

Deux observations en découlent. La première est que ce cadre n'a pas eu besoin des mécanismes de diffusion étudiés au Chapitre 5 pour circuler. Il s'est propagé de lui-même par les réseaux et par les conversations familiales. Cela confirme que la convergence entre récit d'État et récit vernaculaire, lorsqu'elle existe, n'est pas le produit d'une diffusion réussie. C'est plutôt l'impact d'une actualité dont la portée temporelle et spatiale rend toute transmission inutile. La seconde observation s'oppose à ce qui serait le plus intuitif : la mobilisation la plus intense documentée dans le corpus est diasporique, non résidente. L'investissement semble donc amplifié par la distance et non atténué.

La diaspora ne constitue donc pas, en règle générale, un acteur transnational de la politique étrangère de son État d'origine. Mais la seule action collective attestée dans le corpus est précisément une manifestation relative à la frontière thaïlandaise, organisée à l'étranger. La diaspora n'est pas incapable d'action collective, elle l'est sur un objet territorial présent, et non sur le passé. C'est, pour l'État cambodgien, la seule ressource diasporique réellement disponible, et il ne l'a pas construite.

6.5.Synthèse : les trois cultures d'anarchie

Notre thèse est que l'État cambodgien gère simultanément trois régimes relationnels distincts, et que la mémoire est l'instrument par lequel il assigne à chaque partenaire sa place dans cette géométrie variable.

Le rapport à la Thaïlande relève d'une logique quasi hobbesienne, où la mémoire de la spoliation territoriale entretient une méfiance structurelle et une disposition au conflit, réactivée en 2025 autour d'objets mémoriels partagés. Le rapport au Vietnam relève d'une logique lockéenne ambivalente. En effet, la mémoire de la dette fondatrice institue une rivalité, où le voisin est reconnu comme partenaire nécessaire tout en demeurant l'objet d'une méfiance identitaire jamais éteinte. Le rapport à la Chine mobilise un registre « kantien sélectif ». Cela se définit comme une amitié stratégique fondée sur la convergence de la souveraineté et de la non-ingérence, mais un kantisme d'exception, réservé à un partenaire choisi et non étendu à un ordre international dont le Cambodge conteste par ailleurs les prétentions normatives. La France, elle, est dans une position intermédiaire, où la mémoire coloniale est neutralisée en ressource patrimoniale. C'est ce qu'on appelle un partenariat de rééquilibrage.

Les quatre régimes relationnels ne disposent pas du même adossement vernaculaire et il en résulte une typologie à quatre positions : l'hypothèse d'une influence unidirectionnelle est donc balayée afin de laisser place à une convergence non produite, une divergence réprimée, une divergence inversée et une absence de contact. Toutes décrivent l'état d'une articulation, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la mémoire mobilisée par l'État trouve un écho dans celle des personnes qu'il prétend représenter. Cette articulation est elle-même une variable, et c'est celle-ci que ce mémoire s'est efforcé d'évaluer.

Nous pouvons aussi dire que la ressource et la contrainte ne proviennent pas du même lieu. La ressource est produite par l'appareil d'État, qui la contrôle et l'exporte. La contrainte provient du répertoire vernaculaire, que l'État ne contrôle pas, qu'il ne peut ni endosser ni désavouer. Le Cambodge de Hun Manet ne choisit donc pas librement ses partenaires, mais il compose avec une mémoire héritée qui prédétermine en partie les alignements pensables, et avec une mémoire vécue dont il doit contrôler les écarts.

Il en ressort que les strates mémorielles cambodgiennes, coloniale, génocidaire, de la dette et de la spoliation, ne sont pas des reliques du passé mais des ressources mobilisées dans la conduite de la politique étrangère. Le projet Funan Techo est légitimé par la mémoire de la souveraineté humiliée qui, lui, ancre l'alliance chinoise. La mémoire ambivalente de 1979 verrouille le rapport au Vietnam. La mémoire coloniale apaisée fait de la France un partenaire de rééquilibrage. Pour finir, la mémoire de la spoliation territoriale, héritage français, nourrit un conflit qui récemment a montré à la fois l'intensité et la difficulté de résolution.

Le versant vernaculaire de la mémoire cambodgienne n'entretient pas de rapport uniforme avec le récit officiel. Cela varie en fonction des objets, passant de la convergence spontanée à l'absence totale de contact. L'apport de ce travail se situe dans l'analyse de l'articulation entre ces deux économies mémorielles distinctes, plutôt que dans la recherche d'un lien causal d'influence entre récits familiaux et décisions diplomatiques. Il reste à en tirer, en conclusion générale, les enseignements théoriques et les limites, au premier rang desquelles celles qu'impose l'impossibilité d'observer les délibérations d'un appareil d'État qui ne rend pas ses archives accessibles.

Conclusion générale

Ce mémoire s'est ouvert sur un conflit frontalier dont le postulat était qu'il ne reposait pas uniquement sur une question territoriale. Un an plus tard, le cessez-le-feu de décembre 2025 tient sans que les dizaines de milliers de déplacés cambodgiens aient pu regagner leurs villages. Les deux États continuent d'opposer, sur un terrain identique, deux cartes héritées du même moment colonial. Ce qui se joue ici n'est pas seulement une question de tracé frontalier : ce sont deux récits nationaux divergents qui, pour être légitimés, reposent sur l'invalidation de l'autre. Il nous reste à définir ce que le parcours suivi établit, ce qu'il infirme et ce qu'il laisse ouvert.

Synthèse de la recherche et bilan des hypothèses

Notre interrogation de départ postulait l'existence d'une chaîne, où les mémoires transmises entre générations finiraient par peser sur les positionnements diplomatiques du Cambodge. Or, l'enquête de terrain révèle une rupture de cette mécanique. Le blocage existe mais ne se situe ni à l'échelle intime (la transmission s'opère comme vu au Chapitre 4), ni à l'échelle étatique (dont le Chapitre 5 a détaillé la production mémorielle). C'est au niveau intermédiaire qu'intervient la rupture. En Belgique, la diaspora est totalement dépourvue d'association mémorielle. Ce manque de commémorations, de fêtes et de collectifs d'archivage communautaires est un problème. Si l'on reprend le modèle du sablier de Cordonnier et al. (2022), pour qui la mémoire collective ne circule entre institutions et individus qu'à travers le goulot des interactions familiales et communautaires, le constat est sans appel : le goulot du sablier est vide. Ce vide institutionnel local explique pourquoi les commémorations d'État s'arrêtent aux frontières du Cambodge. De même, il dit pourquoi un récit familial ne remonte pas vers la politique.

Ce résultat ne clôt pas la recherche, au contraire notre problématique y trouve ici sa réponse. Si les mémoires familiales ne dictent pas les choix diplomatiques, ces mémoires agissent comme caisse de résonance. Selon le partenaire, l'État articule sa mémoire et c'est cette variation qui constitue l'apport principal du travail.

De cette analyse naissent quatre configurations. Dans le cas de la Thaïlande, on observe une convergence non produite. Le discours de la spoliation territoriale est repris par toutes les générations sans qu'une quelconque intervention étatique soit nécessaire, l'actualité rendant la transmission superflue. À l'inverse, la relation avec le Vietnam peut être décrite comme une « divergence réprimée ». Aucun des participants ne reprend le terme de libération sans réserve. Ce terme, instrumentalisé par l'État, laisse place à un registre ethnique latent que le pouvoir ne peut ni valider ni contester car cela fragiliserait son propre récit fondateur. Avec la France, la divergence s'inverse, le récit d'un protectorat bienveillant est resté vivace chez les participants résidant au Cambodge, tandis que la diaspora scolarisée en Belgique développe une critique virulente vis-à-vis de l'ancien colonisateur. Enfin, la Chine se caractérise par une absence totale de contact mémoriel. L'alignement diplomatique repose uniquement sur un registre de souveraineté absolue et de non-ingérence. Ce registre conceptuel est absent du corpus car seul le rapport de force matériel est traité.

Cette typologie nous fournit la réponse à la question de recherche. Les mémoires transmises n'influencent pas les positionnements diplomatiques cambodgiens, elles constituent plutôt la toile de fond. Selon les relations, l'État s'exprime dans le vide, intervient à contretemps ou entre en résonance avec un répertoire dont il n'est pas le constructeur. La ressource et la contrainte suivent ainsi des trajectoires asymétriques. La première est fabriquée, contrôlée et transmise par l'appareil étatique, la seconde provient d'un registre vernaculaire qu'il ne contrôle pas et qui finit par limiter les qualifications diplomatiques tenables.

La première hypothèse, selon laquelle la transmission intergénérationnelle des souvenirs liés à la colonisation, au régime khmer rouge et aux périodes de guerre influe durablement sur les perceptions collectives de l'histoire nationale, est confirmée sous une condition. Ce qui se transmet n'a presque jamais la forme d'un récit. Aucun des participants de seconde génération ne possède une narration continue de l'histoire familiale. En parallèle, ils possèdent des savoirs sur des objets, cérémonies, lieux. Le rite voyage sans son nom, la langue s'apprend selon la position linguistique de la mère. Ce qui circule, ce n'est pas la perception de l'histoire nationale mais un rapport d'appartenance dépourvu de contenu historique.

La deuxième, selon laquelle l'État construit un récit mémoriel officiel marginalisant certains souvenirs et en valorisant d'autres à des fins diplomatiques, est confirmée sur l'ensemble des mécanismes examinés et est enrichie d'un résultat non anticipé. Leur destinataire principal n'est pas la société cambodgienne. La loi adoptée en mars 2025 n'était connue d'aucun des participants interrogés. L'inscription des sites mémoriaux au patrimoine mondial ne l'était pas davantage. Pour ce qui est du Tuol Sleng, ce site est visité par ceux qui viennent de loin et évité par ceux vivant à côté. L'hypothèse doit par conséquent être retournée. Le récit officiel n'est pas un dispositif de transmission mais de sécurité ontologique d'État orienté vers des audiences extérieures.

Enfin, la dernière, selon laquelle ces récits ont un impact décisif sur les positionnements diplomatiques du Cambodge, doit être scindée car elle confond deux sources mémorielles distinctes. Pour la mémoire d'État, l'impact est important et mesurable. Nous pouvons citer la dénomination du canal Funan Techo, l'inscription patrimoniale de juillet 2025, la convergence affichée avec Beijing sur la souveraineté. Pour ce qui est de la mémoire transmise, le résultat est absent, à une exception près qui confirme le mécanisme. La seule action collective de notre corpus est une manifestation concernant le conflit territorial avec la Thaïlande. Cela porte donc sur un objet territorial présent et non sur le passé. La diaspora belge n'est pas un acteur transnational de la politique étrangère du pays, elle n'est mobilisable que sur certains terrains.

Contribution scientifique

En ce qui concerne les apports théoriques, le premier est celui annoncé au Chapitre 1. C'est celui de la lecture du *baksbat* comme mécanisme de sécurité ontologique infra-étatique. Les régimes de silence observés au Chapitre 4 ne sont pas des résidus d'anciens traumatismes, ce sont des routines de continuité biographique au sens de Kinnvall (2004), et elles se transmettent. La règle de survie, moins on en sait et plus longtemps on vit, est une inscription mentale de survie apprise sous le régime et jamais oubliée. Le silence genré est encore plus explicite car parfois le silence ne suffit plus, il faut se taire et consentir à passer pour ignorant. Le *baksbat* ne se transmet donc ni

comme une blessure ni comme un souvenir, mais comme une compétence sociale. Celui-ci n'est pas permanent car une participante déclare avoir appris en Belgique à pouvoir s'exprimer librement. Ce courage brisé s'exerce en fonction des objets et des situations. Il s'agit d'un répertoire dans lequel il faut puiser et non d'une condition immuable.

Le second concerne la postmémoire. Hirsch (2008) suppose que le silence vient du porteur du souvenir et que les générations suivantes construisent à partir des images et non-dits parentaux. Le renversement observé dans les deux foyers inverse cette configuration. Le silence y est décidé par le destinataire : celui-ci cherche à protéger son parent en anticipant la douleur de la réponse. Par ce mécanisme, il renonce à la question et internalise les conséquences de ce renoncement. Des deux positions séparées, la boucle est invisible et donc extrêmement robuste. La postmémoire devient ici la cause d'un silence et non son héritage.

Le troisième porte sur deux déplacements de cadre. La typologie wendtienne des cultures d'anarchie, mobilisée au Chapitre 1, s'est révélée plus productive appliquée aux relations d'un État. Le Cambodge n'occupe pas une culture d'anarchie, il en administre trois simultanément, quasi hobbesienne avec la Thaïlande, lockéenne ambivalente avec le Vietnam, kantienne sélective avec la Chine, la mémoire y fonctionnant comme le désignateur de la relation. La grille postcoloniale connaît, de son côté, une inversion géographique. C'est donc depuis la métropole, et au travers de ses propres catégories, que le sujet postcolonial accède à la critique décoloniale. Ce constat permet de répondre au reproche d'essentialisation formulé par Bayart (2010) à l'encontre des études postcoloniales.

Le cadre de Rosoux (2002) mérite également une précision. La mémoire y fonctionne comme un instrument à double tranchant, ressource et contrainte. Le cas cambodgien laisse apparaître une troisième modalité, où le passé devient l'objet direct de la négociation. Les accords de Paris de 1991 en sont la démonstration. Afin de permettre aux Khmers rouges de siéger comme faction signataire, il a été décidé d'écarter le terme de génocide au profit de termes plus neutres. Trente-quatre ans plus tard, la loi du 1er mars 2025 criminalise la minimisation de ces mêmes crimes. C'est donc le

cheminement d'une mémoire d'abord refusée sur la scène internationale, avant d'être récupérée comme ressource, puis verrouillée comme dispositif coercitif.

Sur le plan empirique, quatre résultats méritent d'être retenus. Le premier est la mésattribution réciproque du foyer F1, où le père attribue le silence au désintérêt de ses enfants, la cadette suppose que son père n'a pas les réponses, l'aînée déplace l'attribution vers la mère et la mère se déclare hors sujet. Aucun des quatre ne pense être celui qui se tait. Un tel résultat n'est accessible qu'à un dispositif traitant des foyers plutôt que des individus, ce qui constitue la principale justification méthodologique de notre corpus. Le deuxième est la filiation comme procédure de preuve. Là où l'état civil a été détruit, le lien se rétablit par vérification mémorielle réciproque : des souvenirs précis servent de marqueurs de confiance. Dans notre corpus ce sont des lieux d'inhumation ou des cicatrices corporelles. On observe alors un report du cadre social vers le corps, où la mémoire incorporée au sens de Connerton (1989) occupe la place laissée libre par la mémoire inscrite. Le troisième peut être expliqué comme ceci, la mémoire ne voyage pas comme calendrier mais comme un fait, l'événement de 1979 reste connu de presque tous, alors que la date qui l'institue n'est restituée que par ceux résidant au Cambodge. Le quatrième est le double silence concernant les bombardements américains, ici, un silence institutionnel et un silence domestique se heurtent sur le même objet sans que l'un soit la cause de l'autre. Les États-Unis sont ainsi le seul partenaire majeur auquel aucune strate mémorielle n'est rattachée, et c'est aussi celui dont le levier s'est révélé le plus efficace en 2025, lorsque la pression commerciale américaine a obtenu un cessez-le-feu que ni la saisine de la Cour ni la médiation régionale n'étaient parvenues à imposer. La non-mobilisation mémorielle est elle-même un mode de relation.

Limites de l'étude

Ce travail comporte des limites qu'il convient d'énoncer sans les minimiser. Le corpus se compose de dix contributions, dont un seul témoin de première génération. Il n'autorise donc aucune représentativité. Soulignons que le refus de participation de toutes les personnes sollicitées de première génération en Belgique a été traité comme une donnée convergente. Ce comportement est celui prescrit par la règle de survie

épistémique et il renforce donc cette lecture sans la démontrer. La position de l'auteur est également une limite, car une partie des entretiens provient de sa propre communauté. Cette proximité a rendu possible un accès à des données qu'un enquêteur externe aurait eu plus de mal à obtenir. La fenêtre d'enquête crée une troisième limite. Les contributions ayant été recueillies pendant et après la séquence d'affrontements transfrontaliers, cela crée une centralité de la Thaïlande dans le corpus. Cette centralité provient certainement de l'effet de calendrier, et celui-ci correspond à ce qui est analysé dans le mémoire. À cela s'ajoute, comme limite, la non-assimilabilité de la diaspora belge à la population vivant au Cambodge. Le manque d'accessibilité aux archives diplomatiques en est aussi une. Ainsi ce mémoire n'a pas pu observer une délibération, il a raisonné sur des énoncés publics, leur portée et leurs effets. Affirmer qu'un dispositif mémoriel vise un public spécifique relève de la supposition analytique, et non d'une observation documentée.

Perspectives et pistes de recherche

Trois prolongements se dégagent. Si l'absence d'institution méso explique l'interruption du circuit, une comparaison avec d'autres diasporas serait intéressante. Elle permettrait d'éprouver la portée du constat. Est-ce que le goulot est pincé partout ou bien la politique de placement individuel en famille d'accueil a-t-elle détruit, en même temps qu'elle sauvait des vies, la condition d'une mémoire des pairs ? Une reprise du même protocole quelques années après la fin de la crise frontalière permettrait également de distinguer ce qui relève de la structure mémorielle profonde de ce qui relève de la simple conjoncture. Enfin, le canal Funan Techo, dont la dénomination convoque un royaume antérieur au Vietnam, appelle une étude à part entière. L'infrastructure comme énoncé mémoriel constitue en elle-même une technique que ce travail n'a pas su approfondir.

Plutôt qu'un échec, la rupture de circuit livrée par le terrain constitue le résultat même de notre question de recherche. Le Cambodge produit une mémoire dont l'audience est principalement extérieure et il vit, en parallèle, avec une mémoire intérieure et diasporique. Celle-ci, l'appareil étatique ne parvient pas à la contrôler. C'est cet écart qui constitue la variable mémorielle de sa diplomatie.

Bibliographie

Sources Primaires

Traités, Législation et Textes Réglementaires Nationaux (Cambodge) :

France & Royaume de Siam. (1904). *Convention entre la France et le Siam, signée le 13 février 1904*. Digithèque MJP, Université de Perpignan. https://mjp.univ-perp.fr/constit/th1904.htm

France & Royaume de Siam. (1907). *Traité entre la France et le Siam, signé le 23 mars 1907, complété par les travaux de la Commission de délimitation entre l'Indochine et le Siam*. Digithèque MJP, Université de Perpignan. https://mjp.univ-perp.fr/constit/th1907.htm

Royaume du Cambodge & Royaume de Thaïlande. (2000). *Mémorandum d'accord sur le levé et la démarcation de la frontière terrestre*, signé le 14 juin 2000.

Royaume du Cambodge & République française. (1863). *Traité de protectorat entre la France et le royaume du Cambodge*, signé à Oudong le 11 août 1863 par le roi Norodom Ier. https://khmerologie.wordpress.com/wp-content/uploads/2023/12/traite-de-protectorat.pdf

Royaume du Cambodge. (1993). *Constitution du Royaume du Cambodge*, adoptée le 24 septembre 1993, et ses révisions successives. https://www.constituteproject.org/constitution/Cambodia_2008

Royaume du Cambodge. (2001). *Loi portant création de chambres extraordinaires au sein des tribunaux du Cambodge pour la poursuite des crimes commis durant la période du Kampuchéa démocratique* (NS/RKM/1004/006), promulguée le 10 août 2001, amendée le 27 octobre 2004. https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/legal-documents/KR_Law_as_amended_27_Oct_2004_Eng.pdf

Royaume du Cambodge. (2013). *Loi portant condamnation de toute négation des crimes commis sous le Kampuchéa démocratique*, promulguée le 7 juin 2013 (abrogée par la loi du 1er mars 2025).

Royaume du Cambodge. (2018). *Sous-décret portant institution de la Journée nationale du souvenir*, signé le 14 février 2018 par Hun Sen et Bin Chhin.

Royaume du Cambodge. (2025a). *Décret royal portant création de l'ensemble mémoriel national et fixation des limites de ses trois composantes*, signé le 25 février 2025 par le roi Norodom Sihamoni.

Royaume du Cambodge. (2025b). *Loi relative à la non-reconnaissance des crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique*, adoptée le 18 février 2025, promulguée le 1er mars 2025 (7 articles).

Royaume du Cambodge. (2025c). *Loi constitutionnelle portant révision de l'article 33 de la Constitution*, adoptée le 11 juillet 2025.

Royaume du Cambodge. (2025d). *Loi modifiant la loi sur la nationalité*, adoptée le 25 août 2025.

Documents Internationaux et Résolutions (ONU et représentations diplomatiques) :

Assemblée générale des Nations unies. (1979a). *Résolution 34/2 : Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs*, 21 septembre 1979. https://digitallibrary.un.org/record/10574?ln=fr

Assemblée générale des Nations unies. (1979b). *Résolution 34/22 : La situation au Kampuchéa*, 14 novembre 1979. https://digitallibrary.un.org/record/10605?ln=fr

Assemblée générale des Nations unies. (1989). *Résolution 44/22 : La situation au Kampuchéa*, 16 novembre 1989. https://digitallibrary.un.org/record/82223?ln=fr

Assemblée générale des Nations unies. (2003). *Résolution 57/228 B : Procès des Khmers rouges*, 13 mai 2003. https://digitallibrary.un.org/record/494448?ln=fr

Organisation des Nations unies & Royaume du Cambodge. (2003). *Accord concernant la poursuite, conformément au droit cambodgien, des auteurs des crimes commis pendant la période du Kampuchéa démocratique*, signé à Phnom Penh le 6 juin 2003 (approuvé par la résolution A/RES/57/228 B du 13 mai 2003).

Organisation des Nations unies. (1991). *Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge*, signé à Paris le 23 octobre 1991 (Doc. A/46/608-S/23177, annexe). https://docs.un.org/fr/A/46/608

Représentant permanent de la Thaïlande auprès des Nations unies. (2025). *Lettre datée du 19 juin 2025 adressée au Secrétaire général* (Doc. A/79/953), 19 juin 2025. https://digitallibrary.un.org/record/4084404?ln=fr

Représentant permanent du Cambodge auprès des Nations unies. (2025). *Lettre datée du 16 juin 2025 adressée au Secrétaire général* (Doc. A/79/952), 19 juin 2025. https://digitallibrary.un.org/record/4084405?ln=fr

Décisions de Justice Internationale et Tribunaux Hybrides (CIJ & CETC)

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (2010). *Le Procureur c. Kaing Guek Eav alias Duch*, dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC, jugement de la Chambre de première instance du 26 juillet 2010 ; arrêt de la Chambre de la Cour suprême du 3 février 2012. https://www.eccc.gov.kh/fr/cases/case-001

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (2014). *Le Procureur c. Nuon Chea et Khieu Samphan*, dossier n° 002/19-09-2007/ECCC/TC,

jugement du 7 août 2014 (dossier 002/01) ; arrêt du 23 novembre 2016. https://www.eccc.gov.kh/fr/cases/case-002/trial-01

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (2018). *Le Procureur c. Nuon Chea et Khieu Samphan*, dossier n° 002/19-09-2007/ECCC/TC, jugement du 16 novembre 2018 (dossier 002/02) ; arrêt de la Chambre de la Cour suprême du 22 septembre 2022, motivé le 23 décembre 2022 (document F76). https://www.eccc.gov.kh/fr/cases/case-002/trial-02

Cour internationale de Justice. (1962). *Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), fond, arrêt du 15 juin 1962*. C.I.J. Recueil 1962, p. 6. https://www.icj-cij.org/fr/affaire/45

Cour internationale de Justice. (2011). *Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), mesures conservatoires, ordonnance du 18 juillet 2011*. C.I.J. Recueil 2011, p. 537. https://www.icj-cij.org/fr/affaire/151

Cour internationale de Justice. (2013). *Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), arrêt du 11 novembre 2013*. C.I.J. Recueil 2013, p. 281. https://www.icj-cij.org/fr/affaire/151

Patrimoine Mondial et Organismes d'Évaluation (UNESCO & ICOMOS) :

Comité du patrimoine mondial. (2008). *Décision 32 COM 8B.102 : Temple de Preah Vihear (Cambodge)*, 32e session, Québec, 7 juillet 2008. UNESCO. https://whc.unesco.org/en/decisions/1548

Comité du patrimoine mondial. (2025). *Décision 47 COM 8B.14 : Sites mémoriels du Cambodge — des centres de répression devenus lieux de paix et de réflexion*

(Cambodge), 47e session, Paris, 11 juillet 2025, bien no 1748. UNESCO. https://whc.unesco.org/en/decisions/8948/

Comité du patrimoine mondial. (2025). *Sites mémoriels du Cambodge : des centres de répression devenus lieux de paix et de réflexion* [fiche du bien no 1748]. UNESCO. https://whc.unesco.org/fr/list/1748/

ICOMOS. (2025). *Sites mémoriels du Cambodge (Cambodge) no 1748 : évaluation de la proposition d'inscription*. https://whc.unesco.org/document/222082

Sources Secondaires (Ouvrages et Articles de Recherche)

Ouvrages de Référence, Monographies et Contributions Théoriques :

Barkan, E. (2001). The Guilt of Nations: Restitution and Negotiating Historical Injustices. JHU Press.

Battistella, D. (2015). Théories des relations internationales. Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2015.01

Battistella, D., Cornut, J., & Baranets, É. (2019). Théories des relations internationales (6e éd.). Presses de Sciences Po.

Bayart, J.-F. (2010). Les études postcoloniales : Un carnaval académique. Éd. Karthala.

Becker, E. (1998). When the war was over: Cambodia and the Khmer Rouge revolution (1. PublicAffairs Ed). PublicAffairs.

Bhabha, H. K. (1994). The location of culture (Repr). Routledge.

Chandler, D. (2008). A History of Cambodia. Routledge & CRC Press.

Chatterjee, P. (2007). The nation and its fragments: Colonial and postcolonial histories (8. impr). Princeton Univ. Press.

Delvert, J. (1961). Le paysan cambodgien. De Gruyter. https://doi.org/10.1515/9783112313435

Edwards, P. (2007). Cambodge: The cultivation of a nation, 1860-1945. University of Hawai‘i Press.

Gottesman, E. R. (2003). Cambodia after the Khmer Rouge: Inside the politics of nation building. Yale Univ. Press.

Halbwachs, M. (1950). La Mémoire collective. Albin Michel.

Halbwachs, M. (2002). Les cadres sociaux de la mémoire. J.-M. Tremblay. https://doi.org/10.1522/cla.ham.cad

Hall, S. (1990). Cultural identity and diaspora. In J. Rutherford (Éd.), Identity: Community, culture, difference (p. 222-237). Lawrence & Wishart.

Harris, I. (2013). Buddhism in a Dark Age: Cambodian Monks under Pol Pot. UH Press.

Hinton, A. (2016). Man or Monster: The Trial of a Khmer Rouge Torturer. University of California Press.

Jeldres, J. A. (2012). Cambodia’s Relations with France since the Paris Agreements of 1991. In Cambodia: Progress and Challenges since 1991 (p. 134-150). ISEAS–Yusof Ishak Institute. https://www.cambridge.org/core/books/cambodia/cambodias-relations-with-france-since-the-paris-agreements-of-1991/FF79962716207F0C39A042D313FFCE45

Keohane, R. O. (1984). After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy (REV-Revised). Princeton University Press. https://doi.org/10.2307/j.ctt7sq9s

Kiernan, B. (1998). Le Génocide au Cambodge. Gallimard.

King, G., Keohane, R. O., & Verba, S. (1994). Designing Social Inquiry: Scientific Inference in Qualitative Research. Princeton University Press.

LeVine, P. (2010). Love and Dread in Cambodia: Weddings, Births and Ritual Harm under the Khmer Rouge. NUS Press.

Nora, P. (Éd.). (1984). Les Lieux de mémoire. Gallimard.

Pollak, M. (1993). Une identité blessée : Études de sociologie et d'histoire. Métailié.

Said, E. W. (1978). Orientalism. Vintage Books.

Sliwinski, M. (1995). Le génocide khmer rouge. L'Harmattan.

Smouts, M.-C. (2007). La situation postcoloniale : Les « postcolonial studies » dans le débat français. Sciences Po, les presses.

Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (J. Vidal, trad.). Éditions Amsterdam.

Steele, B. J. (2008). Ontological Security in International Relations: Self-Identity and the IR State. Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203018200

Strangio, S. (2020). Cambodia – From Pol Pot to Hun Sen and Beyond. Yale University Press.

Teitel, R. G. (2000). Transitional Justice. Oxford University Press. https://doi.org/10.1093/oso/9780195100648.001.0001

Tyner, J. (2012). Genocide and the Geographical Imagination: Life and Death in Germany, China, and Cambodia. Rowman & Littlefield. https://doi.org/10.5771/9781442209008

Um, K. (2015). From the land of shadows: War, revolution, and the making of the Cambodian diaspora. New York University Press.

Wæver, O. (1996). The rise and fall of the inter-paradigm debate. In S. Smith, K. Booth, & M. Zalewski (Éds.), International Theory (1re éd., p. 149-185).

Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511660054.009

Waltz, K. N. (1979). Theory of International Politics. Addison-Wesley.

Wendt, A. (1999). Social Theory of International Politics. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511612183

Zucker, E. M. (2013). Forest of struggle: Moralities of remembrance in upland Cambodia. University of Hawai'i Press.

Articles Scientifiques et Travaux Académiques :

Bigaud, M. (2020). « Rapatrier » les enfants métis du Cambodge : Un élément de la relation postcoloniale franco-cambodgienne. Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière ». Le Temps de l'histoire, (22), Article 22. https://doi.org/10.4000/rhei.5202

Chhim, S. (2013). Baksbat (broken courage): A trauma-based cultural syndrome in Cambodia. Medical Anthropology, 32 (2), 160-173. https://doi.org/10.1080/01459740.2012.674078

Ciorciari, J., & Heindel, A. (2014). *Hybrid Justice : The Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia*. University of Michigan Press. https://doi.org/10.3998/mpub.4773450

Connerton, P. (1989). *How Societies Remember* (1re éd.). Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511628061

Cordonnier, A., Rosoux, V., Gijs, A.-S., & Luminet, O. (2022). Collective memory: An hourglass between the collective and the individual. Memory, Mind & Media, 1, e8. https://doi.org/10.1017/mem.2022.1

Dy, K. (2013). Challenges of Teaching Genocide in Cambodian Secondary Schools. Policy and Practice: Pedagogy about the Holocaust and Genocide Papers. https://commons.clarku.edu/pedagogy2013/4

Ebihara, M. (1968). *Svay, a Khmer village in Cambodia* [Thèse de doctorat, Columbia University]. ProQuest.

Galtung, J. (1969). Violence, Peace, and Peace Research. Journal of Peace Research, 6 (3), 167-191. https://doi.org/10.1177/002234336900600301

Heuveline, P. (1998). L'insoutenable incertitude du nombre : Estimations des décès de la période Khmer rouge. Population, 53 (6), 1103-1117. https://doi.org/10.3917/popu.p1998.53n6.1117

Hirsch, M. (2008). The Generation of Postmemory. Poetics Today, 29 (1), 103-128. https://doi.org/10.1215/03335372-2007-019

Hughes, R. (2008). Dutiful tourism: Encountering the Cambodian genocide. Asia Pacific Viewpoint, 49 (3), 318-330. https://doi.org/10.1111/j.1467-8373.2008.00380.x

Kiernan, B., & Owen, T. (2015). Making more enemies than we kill? Calculating U.S. bomb tonnages dropped on Laos and Cambodia, and weighing their implications. The Asia-Pacific Journal: Japan Focus, 13 (16), 3. https://apjjf.org/ben-kiernan/4313

Kinnvall, C. (2004). Globalization and Religious Nationalism: Self, Identity, and the Search for Ontological Security. Political Psychology, 25 (5), 741-767. https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2004.00396.x

Lamant, P. (1985). Les prémices des relations politiques entre le Cambodge et la France vers le milieu du XIXe siècle. Outre-Mers. Revue d'histoire, 72 (267), 167-198. https://doi.org/10.3406/outre.1985.2465

Ledgerwood, J. (1997). The Cambodian Tuol Sleng Museum of Genocidal Crimes: National Narrative. Museum Anthropology, 21 (1), 82-98. https://doi.org/10.1525/mua.1997.21.1.82

Mitzen, J. (2006). Ontological Security in World Politics: State Identity and the Security Dilemma. European Journal of International Relations, 12 (3), 341-370. https://doi.org/10.1177/1354066106067346

Nye, J. S. (1990). Soft Power. Foreign Policy, (80), 153-171. https://doi.org/10.2307/1148580

Ponchaud, F. (1977). *Cambodge année zéro*. Julliard.

Rosoux, V. (2001). Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Bruylant.

Rosoux, V. (2002). Pièges et ressources de la mémoire dans les relations internationales. Revue internationale et stratégique, 46 (2), 43-50. https://doi.org/10.3917/ris.046.0043

Wendt, A. (1992). Anarchy is what States Make of it: The Social Construction of Power Politics. International Organization, 46 (2), 391-425.

Rapports de Groupes de Réflexion et d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) :

Eyler, B., Kwan, R., & Weatherby, C. (2024, 9 mai). Impacts of Cambodia's Funan Techo Canal and implications for Mekong cooperation. Stimson Center. https://www.stimson.org/2024/impacts-of-cambodias-funan-techo-canal-and-implications-for-mekong-cooperation/

Guthrey, H. L. (2015). Theories explaining the healing potential of public truth-telling: Linking voice, truth commissions, and healing. Dans *Victim healing and truth commissions: Transforming pain through voice in Solomon Islands and Timor-Leste* (pp. 29–49). Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-319-12487-2_3

Human Rights Watch. (2025, 25 novembre). Cambodia: Returned Migrant Workers Face Hunger, Joblessness. https://www.hrw.org/news/2025/11/25/cambodia-returned-migrant-workers-face-hunger-joblessness

Pham, P., Vinck, P., Balthazard, M., Hean, S., & Stover, E. (2009). So we will never forget: A population-based survey on attitudes about social reconstruction and the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia. Human Rights Center, University of California, Berkeley. https://www.law.berkeley.edu/files/IHRLC/So_We_Will_Never_Forget.PDF

Articles de Presse :

Agence France-Presse. (2024, 5 août). Le Premier ministre du Cambodge inaugure le chantier d'un canal controversé sur le Mékong. *France 24*. https://www.france24.com/fr/asie-pacifique/20240805-le-premier-ministre-du-cambodge-inaugure-le-chantier-d-un-canal-controvers%C3%A9-sur-le-m%C3%A9kong

Agence Kampuchea Presse. (2026a, 17 juillet). Le Cambodge et la Chine s'engagent à approfondir leur partenariat stratégique « à toute épreuve » et à élargir leur coopération. https://www.akp.gov.kh/fr/post/detail/375975

Agence Kampuchea Presse. (2026b, 18 juillet). Président Xi Jinping : la Chine soutient le développement socio-économique du Cambodge. https://www.akp.gov.kh/fr/post/detail/375991

Agence Kampuchea Presse. (2026c, 29 avril). Le Cambodge et la Chine réaffirment leur « amitié à toute épreuve » lors d'une rencontre bilatérale entre ministres des Affaires étrangères. https://www.akp.gov.kh/fr/post/detail/368971

Associated Press. (2022, 22 septembre). *Khmer Rouge tribunal ending work after 16 years, 3 judgments*. NPR. https://www.npr.org/2022/09/22/1124432798/cambodia-khmer-rouge-tribunal

Pedroletti, B. (2025, 25 juillet). Pourquoi la confrontation entre la Thaïlande et le Cambodge prend une dimension inédite. *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/international/article/2025/07/25/la-confrontation-entre-la-thailande-et-le-cambodge-prend-une-dimension-inedite_6623860_3210.html

Rakkanam, P., & RFA Khmer. (2025, 18 juin). Cambodia leak of phone call puts Thai PM's political future in peril. *Radio Free Asia*. https://www.rfa.org/english/cambodia/2025/06/18/cambodia-thailand-leaked-call/

The Nation Thailand. (2025, 18 juin). Hun Sen admits to recording phone call with Thai PM and sharing with 80 officials. https://www.nationthailand.com/news/asean/40051411

Xinhua. (2026, 12 avril). Cambodia launches construction of Funan Techo Canal Section II. https://english.news.cn/20260412/37fce935341c4d72990ceff2d78147c1/c.html

Ce mémoire examine comment l'héritage du protectorat français et la transmission des traumatismes liés au régime des Khmers rouges influencent les positionnements diplomatiques de l'État cambodgien contemporain. En confrontant le récit officiel de l'État aux récits intimes et aux silences recueillis au sein de la diaspora cambodgienne, cette recherche met en lumière l'asymétrie entre la mémoire institutionnelle et les mémoires vernaculaires. Elle démontre que l'instrumentalisation du passé agit avant tout comme un mécanisme de sécurité ontologique pour l'appareil d'État, constituant à la fois une ressource diplomatique malléable et une contrainte structurelle dans ses relations internationales. Au-delà du cas cambodgien, cette recherche interroge plus largement la capacité des mémoires non résolues à redéfinir les alliances et les conflits géopolitiques contemporains.

Mots-clés : Cambodge-Transmission-Mémoire collective-sécurité ontologique-Diaspora

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)
Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/psad**